

PARCS CANADA

MISE À NIVEAU DES BÂTIMENTS DE SERVICES LAC-ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET LOCATION D'EMBARCATIONS

702, 5e RUE DE LA POINTE, SHAWINIGAN,
QC, G9N 1E9

ARCHITECTE

RÉGIS CÔTÉ
ET ASSOCIÉS

INGÉNIEUR CIVIL &
STRUCTURE



INGÉNIEUR MÉCANIQUE / ÉLECTRIQUE



MAÎTRE D'OEUVRE



Parcs Canada Parks Canada

AGENCE PARCS CANADA
UNITE DE GESTION DE LA MAURICIE

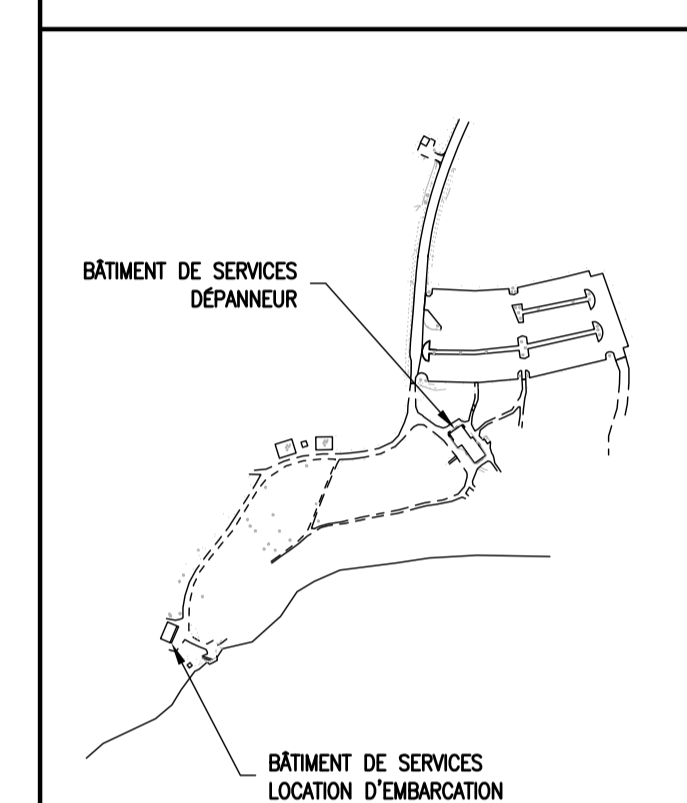
1666 - ÉLECTRICITÉ

9 MAI 2018 - POUR SOUMISSION

LISTE DES PLANS	
No.	TITRE
E01	ÉLECTRICITÉ DÉMANT. BÂT. SERVICES DÉPANNEUR TABLEAUX & DÉTAILS
E02	ÉLECTRICITÉ DÉMANT./RÉAMÉNAGEMENT BÂT. SERVICES DÉPANNEUR & BÂT. SERVICES LOCATION D'EMBARCATION, TABLEAUX & DÉTAILS
E03	ÉLECTRICITÉ DEVIS PARTIE 1
E04	ÉLECTRICITÉ DEVIS PARTIE 2

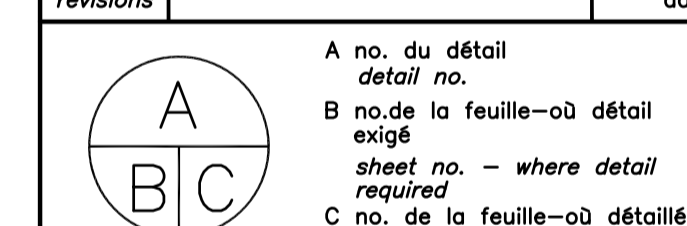
POUR SOUMISSION
9 MAI 2018
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

ÉLECTRICITÉ



PLAN CLÉ

0	POUR SOUMISSION	18-05-09
révisions		date



Projet _____ Project _____

PARCS CANADA
702, 5^{ÈME} RUE DE LA POINTE,
SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9

PARCS NATIONALS DE LA MAURICIE
MISE À NIV. DES BÂT. DE SERVICES
LAC-ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET
LOCATIONS D'EMBARCATION

Dessin _____ Drawing _____

ÉLECTRICITÉ

DÉMANTÈLEMENT

BÂTIMENT DE SERVICES

DÉPANNEUR

TABLEAUX & DÉTAILS

Conçu par _____ Designed by
P. GRAND MAISON, ing. 2018-02-16
Date

Dessiné par _____ Drawn by
STÉPHANIE DESTREMPES 2018-02-16
Date

Approuvé par _____ Approved by
P. GRAND MAISON, ing. 2018-02-16
Date

Soumission _____ Gestionnaire de projet TPSCC

Tender _____ PWGSC Project Manager

No de projet _____ Project number No de projet _____ Project number
P25568 / 27193 P25568 / 38788 1666

TPSCC Client PWGSC Client

Norm du fichier _____ File name No de classement

1666E01 _____ File no

No de plan ou dessin _____ File name No feuille _____ Sheet no

1666E01 _____ E01

LÉGENDE

ABRÉVIATION	ÉQUIPEMENT À CONSERVER	ÉQUIPEMENT À ENLEVER	ÉQUIPEMENT À DÉPLACER	ÉQUIPEMENT À REMPLACER	ÉQUIPEMENT DÉPLACÉ	ÉQUIPEMENT REMPLACÉ	À L'ÉPREUVE DES INTÉMPÉRÉS	CHAUFFE-EAU
EC	ÉQUIPEMENT À CONSERVER	EE	EAD	EAR	ED	ER	EI	CE
GÉNÉRAL								
---	COUPURE DE LIGNE							
---	IDENTIFICATION DES ÉQUIPEMENTS							
0	NUMÉRO DE NOTE							
TYPE DE LIGNE								
---	EXISTANT À DÉMANTÉLER							
---	EXISTANT À CONSERVER							
---	NOUVEAU							
ÉCLAIRAGE								
---	LUMINAIRE LINÉAIRE EN SURFACE							
---	LUMINAIRE LINÉAIRE EN APPLIQUE							
---	LUMINAIRE SUR RAIL							
---	LUMINAIRE DÉCORATIF EN SURFACE							
---	LUMINAIRE DÉCORATIF EN APPLIQUE							
---	LUMINAIRE DÉCORATIF ENCASTRÉ							
---	PHARE SIMPLE D'URGENCE À DISTANCE EN APPLIQUE							
---	PHARE DOUBLE D'URGENCE À DISTANCE AU PLAFOND							
---	PHARE SIMPLE D'URGENCE À DISTANCE AU PLAFOND							
---	INDICATEUR LUMINEUX DE SORTIE AU PLAFOND							
---	INTERRUPTEUR UNIPOLAIRE 15A-120V							
---	INTERRUPTEUR À 3 VOIES 15A-120V							
---	GRADATEUR 0-10V							
---	MINUTERIE							
---	PRISE DE COURANT							
---	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V							
---	PRISE DE COURANT DOUBLE 20A-120V							
---	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V INSTALLÉE AU-DESSUS DU COMPTOIR							
---	PRISE DE COURANT DOUBLE 20A-120V INSTALLÉE AU-DESSUS DU COMPTOIR							
---	PRISE DE COURANT DOUBLE 15A-120V AVEC DÉTECTION DE FAUTE À LA TERRE AU-DESSUS DU COMPTOIR							
CHAUFFAGE								
---	THERMOSTAT ÉLECTRONIQUE PLEINE TENSION							
---	APPAREIL DE CHAUFFAGE DE TYPE AÉROCONVECTEUR AVEC THERMOSTAT INTÉGRÉ							
---	APPAREIL DE CHAUFFAGE DE TYPE AÉROCONVECTEUR AU PLAFOND AVEC THERMOSTAT INTÉGRÉ							
---	PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE							
---	PLINTHE DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE AVEC THERMOSTAT INTÉGRÉ							
---	SERPENTIN ÉLECTRIQUE AVEC SECTIONNEUR INTÉGRÉ							
DISTRIBUTION								
---	Panneau électrique 120/240V, 1φ							
---	Panneau électrique 600V, 3φ ou 347/600V, 3φ							
---	Sortie pour séchoir à main							
---	Bouton arrêt/auto/départ							
---	Interrupteur de sécurité à 208V ou à 120/208V							
---	Interrupteur de sécurité à 600V ou à 347/600V							
---	Boîte de raccordement d'équipement							
---	Démarreur magnétique							
---	Chauffe-eau							
---	Moteur monophasé							
---	Variateur de vitesse							
---	Coupe-circuit avec relais de surcharge (voir produit au devis)							

NOTE(S) IMPORTANT(E)

A. POUR LES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS À DÉPLACER "EAD", RÉACHÉMINER LE CÂBLE D'ALIMENTATION (CIRCUIT EXISTANT) JUSQU'À NOUVEAU EMPLACEMENT "ED". PRÉVOIR LE PROLONGEMENT DU CÂBLAGE SI REQUIS. REMPLACER L'ÉQUIPEMENT LORSQUE C'EST UNE PRISE, UN INTERRUPTEUR OU ENCORE LORSQUE L'ÉQUIPEMENT EST DÉFECTUEUX ET/OU ENDOMMAGÉ.

NOTE(S) DE DÉMANTÈLEMENT

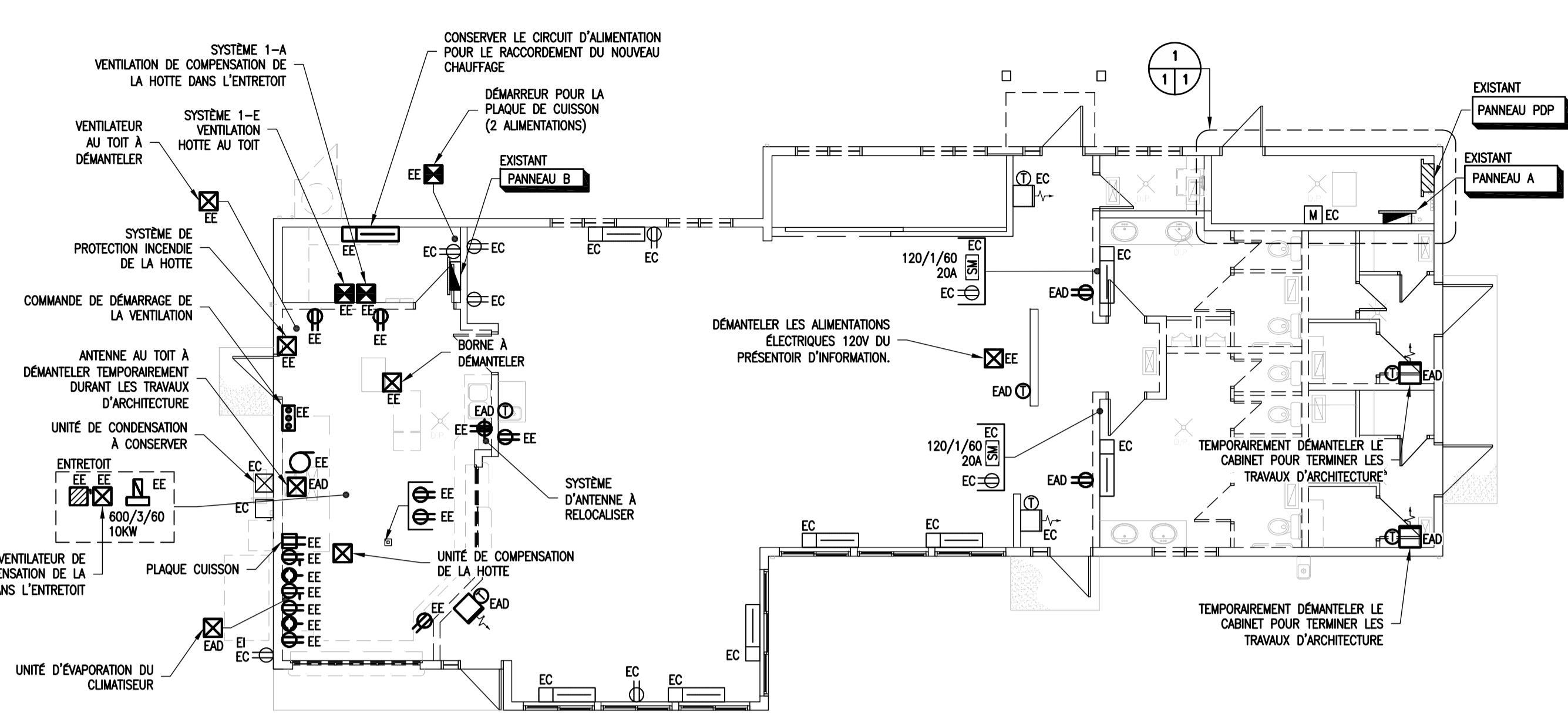
LES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT INDICÉS SUR CE PLAN PEUVENT NE PAS MONTRER L'ENSEMBLE DES COMPOSANTES À ENLEVER. L'INTENTION DE CE PLAN EST DE DONNER UNE IDÉE GÉNÉRALE DE L'AMPLEUR DES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT. PAR CONSÉQUENT, L'ENTREPRENEUR POURRAIT DEVOIR PROCÉDER AU DÉMANTÈLEMENT DE COMPOSANTES QUI N'APPARAISSENT PAS SUR CE PLAN.

L'ENTREPRENEUR DEVA DÉMANTÉLER TOUTES LES DÉRIVATIONS INUTILISÉES JUSQU'À LEUR SOURCE. LA SOURCE EST GÉNÉRALEMENT LE POINT OÙ LA DÉRIVATION REÇOIT SON ALIMENTATION (Panneau). CÉPENDANT, POUR LES CIRCUITS COMPORTANT DES CHARGES EXISTANTES À CONSERVER, LA SOURCE EST LE POINT QUI DOIT DEMEURER OPÉRATIONNEL APRÈS LES TRAVAUX (BOÎTE DE JONCTION, AUTRE ÉQUIPEMENT, ETC.).

RELOCALISER LES LUMIÈRES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS AFIN D'EXÉCUTER LES TRAVAUX DE MÉCANIQUE AU PLAFOND. COORDONNER SOIGNEUSEMENT LES TRAVAUX AVEC MÉCANIQUE ET ARCHITECTURE.

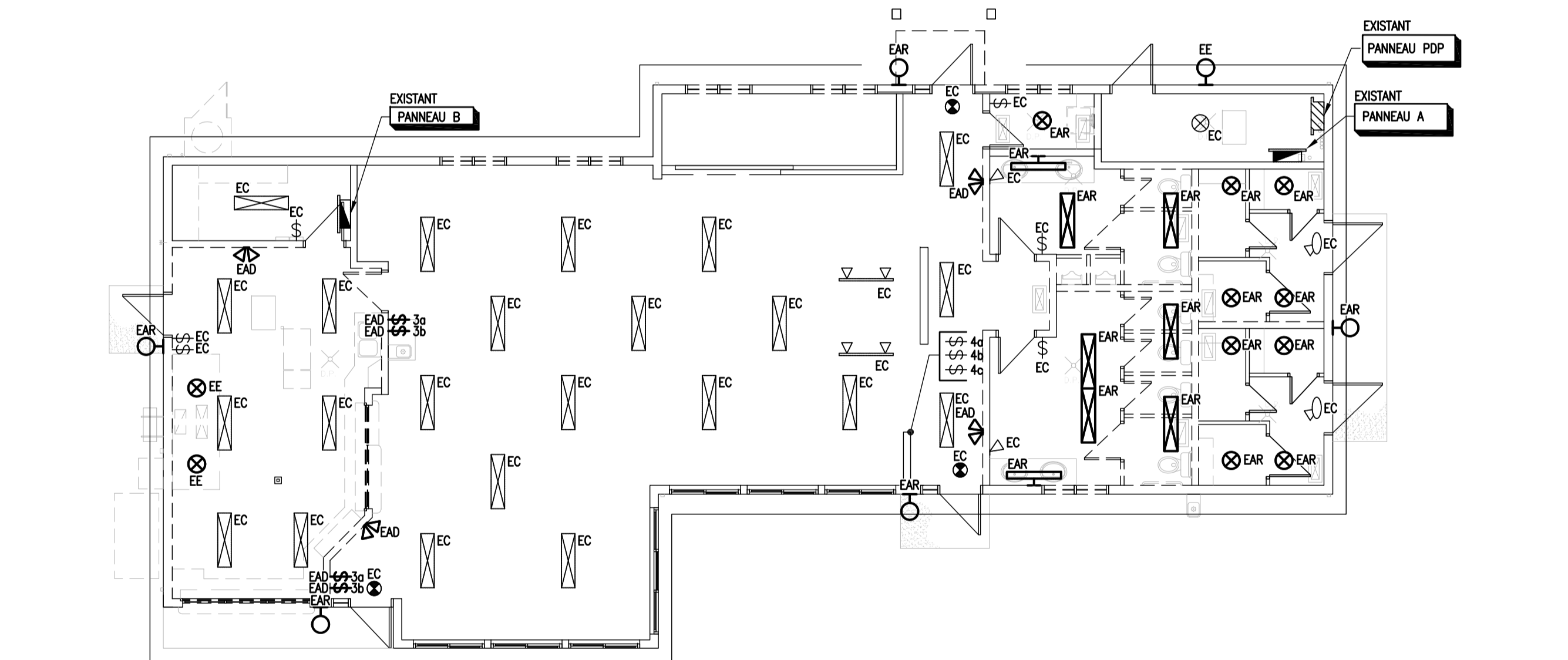
LORSQUE LES TRAVAUX DE DÉMANTÈLEMENT SERONT TERMINÉS, L'ENTREPRENEUR DEVA VÉRIFIER QUE TOUTS LES CIRCUITS SONT FONCTIONNELS ET APPORTER TOUTS LES CORRECTIFS NÉCESSAIRES POUR CORRIGER LA SITUATION SI REQUIS.

TOUTES LES OUVERTURES ET TROUS LAISSÉS PAR LES ÉQUIPEMENTS ET DÉRIVATIONS ENLEVÉS ET/OU RELOCALISÉS DOIVENT ÊTRE RAGRÈS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.



DÉMANTÈLEMENT - PRISES & SERVICES - BÂTIMENT DE SERVICES DÉPANNEUR

ÉCHELLE : 1:100



DÉMANTÈLEMENT - ÉCLAIRAGE - BÂTIMENT DE SERVICES DÉPANNEUR

ÉCHELLE : 1:100

POUR SOUMISSION
9 MAI 2018
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

EXISTANT (FEDERAL PIONNER - NHDP)

PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU :		TENSION :		DISJONCTEUR PRINCIPAL :		ALIMENTÉ DE :					
PANNEAU PDP		347/600V		N/A		SECT. PDP					
LOCAL : SALLE MÉCANIQUE		MONTAGE : SURFACE		ICC : 14KAR		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ. (AMPS)	CCT	A	B	C	CHARGE (WATTS)	DISJ. (AMPS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION
ALIMENTATION BLOC B	X	60	3P	1	2	3	4	15	3P	X	SYSTÈME 1-A
CHAUFFAGE ZONE 1	X	15	3P	7	10	11	12	15	3P	X	SYSTÈME 1-E
CHAUFFAGE ZONE 2	X	15	3P	13	14	15	16	15	3P	X	SERPENTIN 10KW
CHAUFFAGE ZONE 3	X	15	3P	17	18	19	20			L	
TRANSFO A	X	50	2P	21	22	23	24	15	3P	X	STATION POMPAGE
	S	25		25	26	27	28				
	S	31		29	30	31	32	3P		X	TRANSFO B
	S	33		31	32	33	34			S	
	S	35		33	34	35	36			S	
	S	37		35	36	37	38			S	
	S	39		37	38	39	40			S	
	S	41		39	40	41	42			S	

* IDENTIFICATION : E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
C = Chauffage G = Disj. de fuite P = Prise W = Chauffe-eau
D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

EXISTANT (FEDERAL PIONEER - NBLP) - À TITRE INFORMATIF SEULEMENT

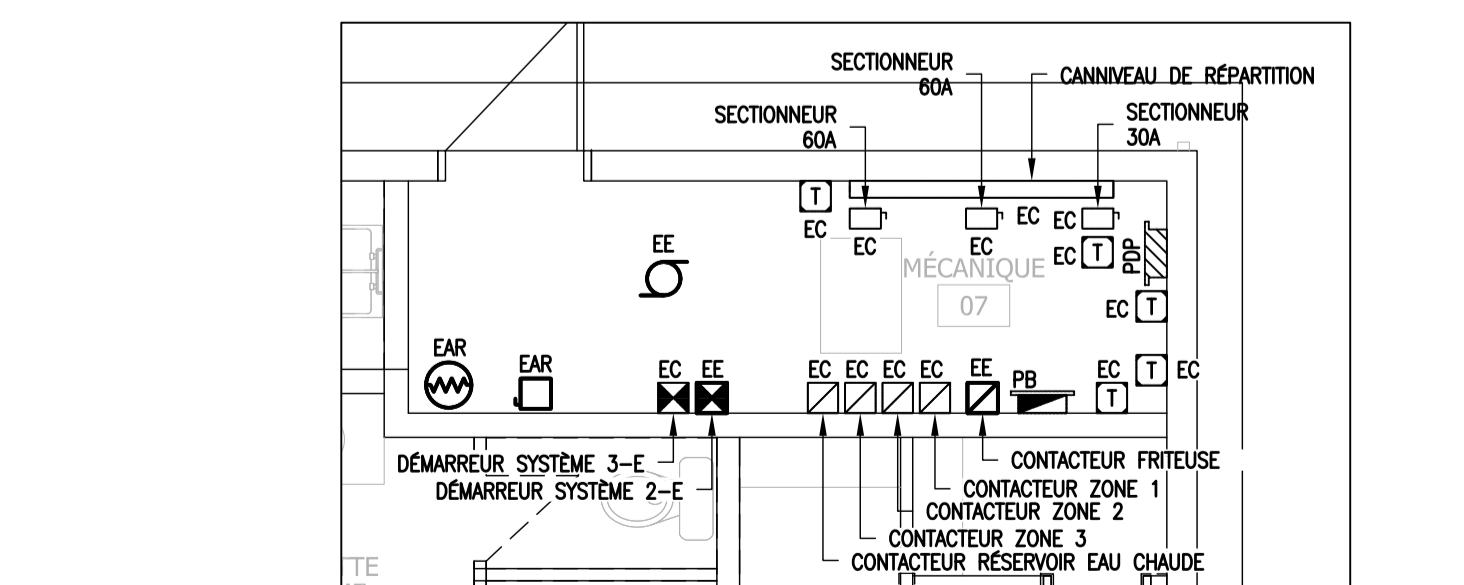
PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU :		TENSION :		DISJONCTEUR PRINCIPAL :		ALIMENTÉ DE :					
PANNEAU B		120/240V		N/A		VIA TRANS. 15KVA (INT #3)					
LOCAL : RANG. CUISINE		MONTAGE : SURFACE		ICC : 10KAR		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ. (AMPS)	CCT	A	B	C	CHARGE (WATTS)	DISJ. (AMPS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION
PRISE COMPTOIR	X	15	2P	1	2	3	4	15	2P	X	FRIGO
COMPTOIR	X	20	2P	5	6	7	8			X	PRISE COMPTOIR
GRILLE-PAIN	X	15	9	9	10					X	PRISE CONGÉLATEUR
PRISE COMPTOIR SERVICE	X	15	11	11	12	13	14	15		X	PRISE FRIGO
ÉCLAIRAGE	X	15	13	13	14	15	16	15		X	PRISE EXTÉRIEUR
PRISE COMPTOIR	X	15	15	15	16	17	18	15		X	PRISE UTILITÉ
LIBRE	X	15	17	17	18	19	20			S	LIBRE
MACHINE DISTRIBUTRICE	X	15	19	19	20	21	22	15		X	LIBRE
LIBRE	X	15	21	21	22	23	24			S	LIBRE
PRISE SERVICE	X	15	23	23	24	25	26	15		X	MACHINE DISTRIBUTRICE
CLIMATISEUR EXTÉRIEUR	X	15	25	25	26	27	28	2P		X	GRILLE-PAIN
	S	29		27	28	29	30				
FRIGO PEPSI	X	31		29	30	31	32			X	PLAQUE CHAUFFANTE

* IDENTIFICATION : E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
C = Chauffage G = Disj. de fuite P = Prise W = Chauffe-eau
D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

EXISTANT (ITE INDUSTRIES - NLAB) - À TITRE INDICATIF SEULEMENT

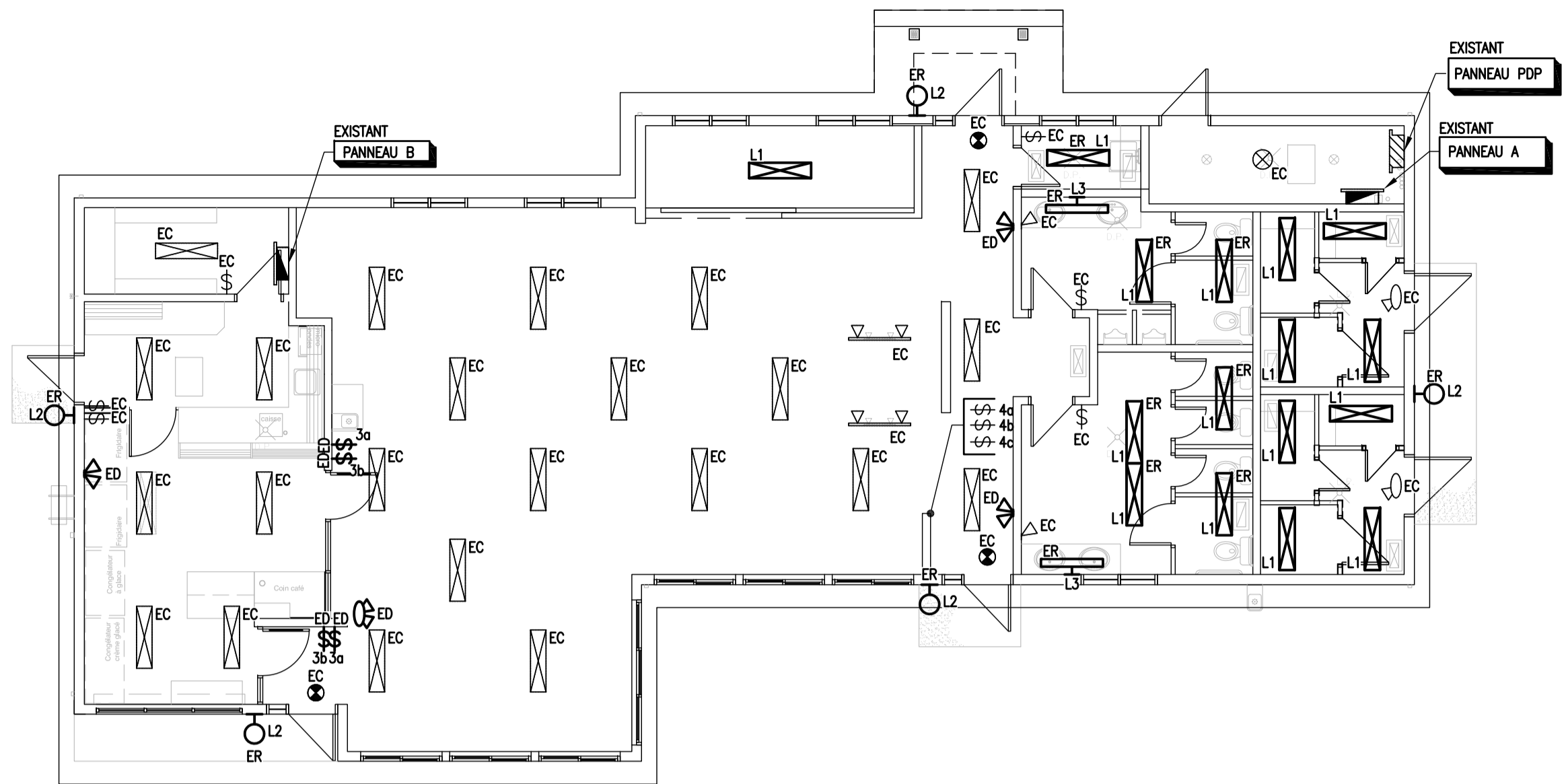
PANNEAU DE DISTRIBUTION											
NOM DU PANNEAU :		TENSION :		DISJONCTEUR PRINCIPAL :		ALIMENTÉ DE :					
PANNEAU A		120/240V		N/A		TRANSFO A					
LOCAL : S. MÉCANIQUE		MONTAGE : SURFACE		ICC : 10KA		MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (*)	CHARGE (WATTS)	DISJ. (AMPS)	CCT	A	B	C	CHARGE (WATTS)	DISJ. (AMPS)	IDENT. (*)	DESCRIPTION
	X	15	1	1	2	3	4	15		X	
CHAUFFE-EAU	X	20	5	5	6	7	8	15		X	
SÉCHOIR MAINS HOMME	X	20	9	9	10	11	12	15		X	
	X	15	11	11	12	13	14	15		X	
SYSTÈME E-2	X	15	15	15	16	17	18	20		X	CONTACTEUR FRITEUSE
SYSTÈME E-3	X	15	17	17	18	19	20	15		X	SÉCHOIR MAINS FEMMES
				19	20	21	22	15		X	PRISE FRITEUSE
				21	22	23	24	15		X	
				23	24	25	26				
				25	26	27	28				
				27	28	29	30				

* IDENTIFICATION : E = Éclairage M = Moteur V = Disj. Verrouillé
C = Chauffage G = Disj. de fuite P = Prise W = Chauffe-eau
D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant



SALLE MÉCANIQUE - BÂT. DE SERVICES DÉPANNEUR

ÉCHELLE : 1:50



RÉAMÉNAGEMENT – ÉCLAIRAGE – BÂTIMENT DE SERVICES DÉPANNEUR

ÉCHELLE : 1:50

- NOTE(S)**
1. POSITION EXACTE À VALIDER AU CHANTIER AVEC LE NOUVEAU MOBILIER.
 2. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE DÉPLACER LE CÂBLE DE L'ANTENNE AU TOIT ET D'EN FAIRE LE PROLONGEMENT.
 3. FOURNIR ET INSTALLER UNE BOÎTE DE JONCTION POUR L'INSTALLATION DU LUMINAIRE.
 4. COORDONNER AVEC L'ARCHITECTE POUR LE RÉAGÉAGE DU POURTOUR DES LUMINAIRES.
 5. POSITION À VALIDER AVEC LE MOBILIER.
 6. FOURNIR ET INSTALLER UN CÂBLE 0-10V JUSQU'AU GRADATEUR RESPECTIF.
 7. TOUS LES LUMINAIRES EXTÉRIEURS DEVRONT ÊTRE CONTRÔLÉS VIA LA MINUTERIE ET LES GRADATEURS RESPECTIFS DES LUMINAIRES L2 ET L4. FOURNIR LES CONTACTEURS, RELAIS, ETC POUR UN CONTRÔLE FONCTIONNEL.

EXISTANT (FEDERAL PIONNER - NHDP)

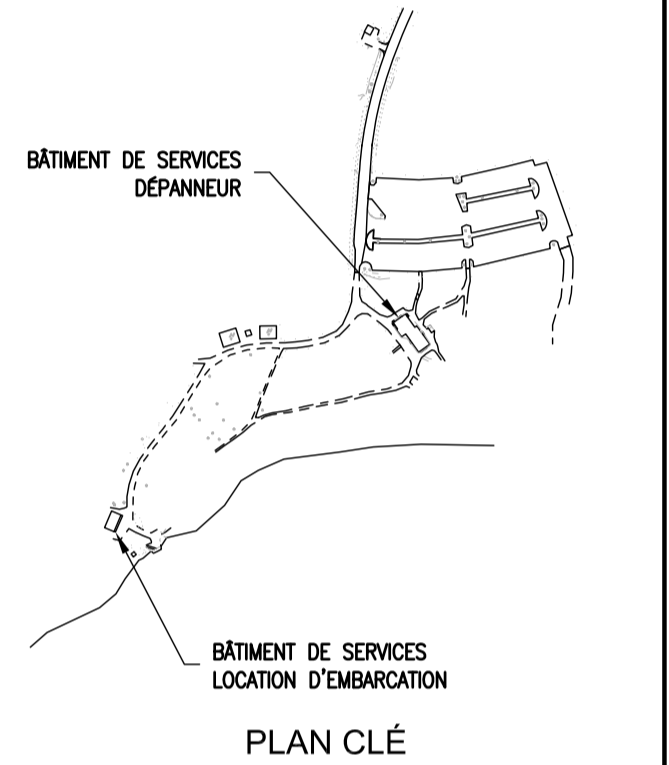
PANNEAU DE DISTRIBUTION									
NOM DU PANNEAU :	TENSION :	DISJONCTEUR PRINCIPAL :			ALIMENTÉ DE :				
PANNEAU PDP	347/600V	N/A			SECT. PDP				
LOCAL : SALLE MÉCANIQUE	CAPACITÉ : 225A	MONTAGE : SURFACE			MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A				
DESCRIPTION	IDENT. (°)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A B C	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (°)	DESCRIPTION
ALIMENTATION BLOC B	X		60 3P	1		2		L	
CHAUFFAGE ZONE 1	X		15 3P	3		4		L	
CHAUFFAGE ZONE 2	X		15 3P	5		6		L	
CHAUFFAGE ZONE 3	X		15 3P	7		8		L	
TRANSFO A	S		50 2P	9		10		L	
EAU CHAUDE	P	1300	20 31	11		12		X	STATION POMPAGE
	S			13		14		S	
	S			15		16		S	
	S			17		18		S	
	S			19		20		S	
	S			21		22		S	
	S			23		24		S	
	S			25		26		S	
	S			27		28		S	
	S			29		30		S	
	S			31		32		S	
	S			33		34		S	
	S			35		36		S	
	S			37		38		S	
	S			39		40		S	
	S			41		42		S	

* IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant

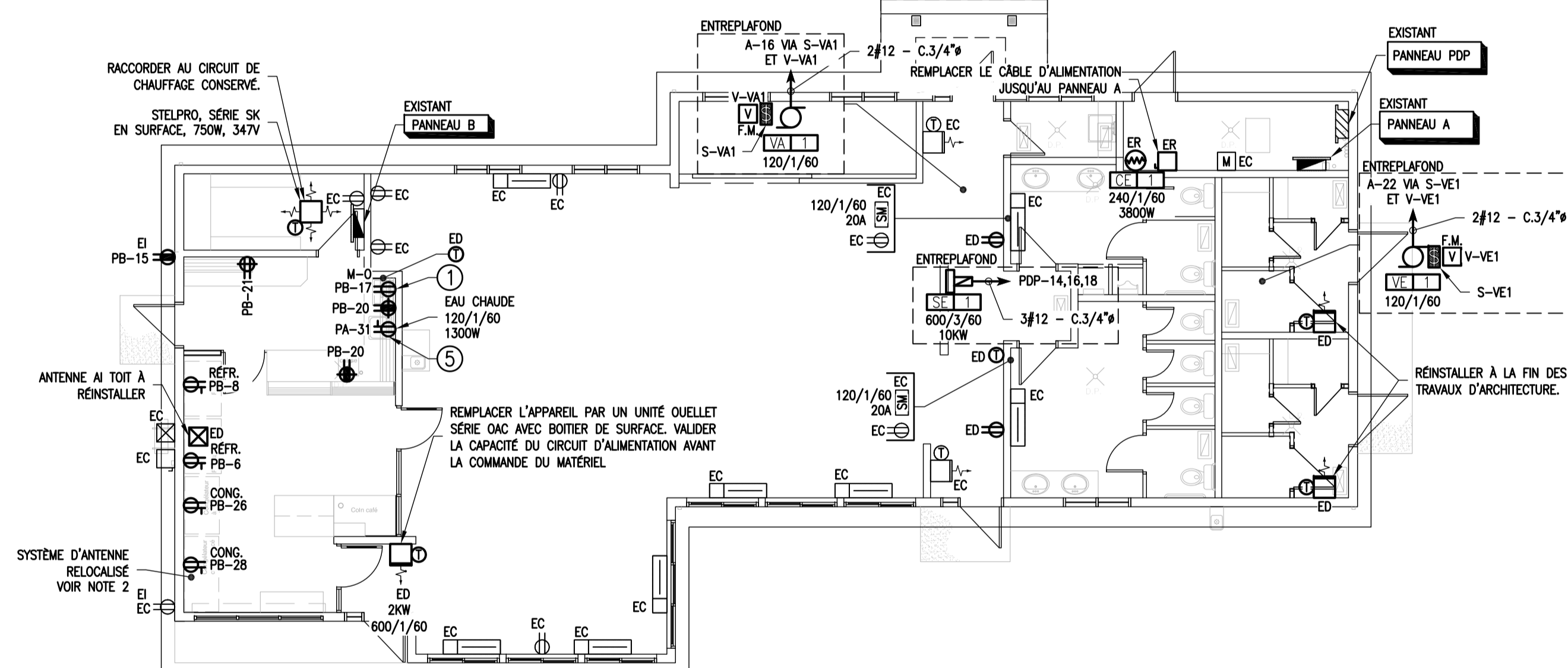
EXISTANT (ITE INDUSTRIES - NLAB) - À TITRE INDICATIF SEULEMENT

PANNEAU DE DISTRIBUTION										
NOM DU PANNEAU :	TENSION :	DISJONCTEUR PRINCIPAL :			ALIMENTÉ DE :					
PANNEAU A	120/240V	N/A			TRANSFO A					
LOCAL : S. MÉCANIQUE	CAPACITÉ : 225A	MONTAGE : SURFACE			MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (°)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A B C	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (°)	DESCRIPTION	
CHAUFFE-EAU	X		20 5	1		2		X		
SECHOIR MAINS HOMME	X		20 9	3		4		X		
	X		15 11	5		6		X		
	X		15 13	7		8		X		
	L		15 15	9		10		X		
SYSTÈME E-3	X		15 17	11		12		X		
	X		15 19	13		14		X		
	L		15 25	15		16	200	M	VENTILATEUR VA-1	
	L		15 25	17		18	20	X	SECHOIR MAINS FEMMES	
				19		20	15	X		
				21		22	15	200	M	VENTILATEUR VE-1
	X		15 23	23		24	15	X		
	L		15 25	25		26		X		
				27		28				
				29		30				

* IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant



PLAN CLÉ



RÉAMÉNAGEMENT – PRISES & SERVICES – BÂTIMENT DE SERVICES DÉPANNEUR

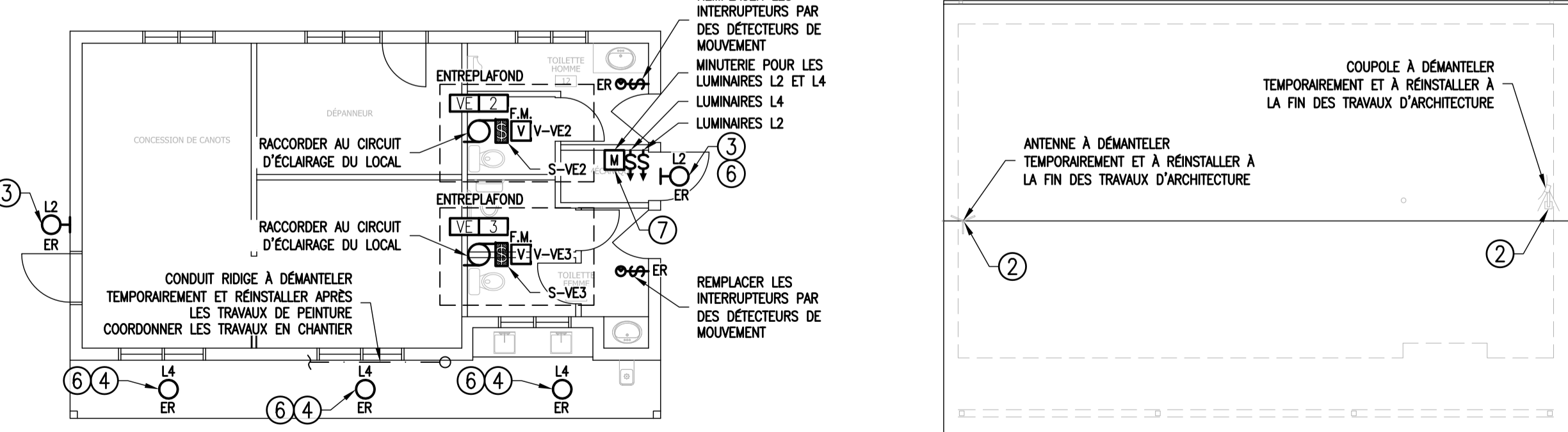
ÉCHELLE : 1:50

POUR SOUMISSION
9 MAI 2018
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

EXISTANT (FEDERAL PIONEER - NBLP)

PANNEAU DE DISTRIBUTION										
NOM DU PANNEAU :	TENSION :	DISJONCTEUR PRINCIPAL :			ALIMENTÉ DE :					
PANNEAU B	120/240V	N/A			VIA TRANS. 15KVA (INT #3)					
LOCAL : RANG. CUISINE	CAPACITÉ : 225A	MONTAGE : SURFACE			MISE À LA TERRE ISOLÉ : N/A					
DESCRIPTION	IDENT. (°)	CHARGE (WATTS)	DISJ (AMPS)	CCT	A B C	DISJ (AMPS)	CHARGE (WATTS)	IDENT. (°)	DESCRIPTION	
	X		15 1	1		2		P	FRIGO	
	X		20 3	3		4		P	REFRIGÉRATEUR	
	X		20 5	5		6	500	P	REFRIGÉRATEUR	
	X		20 7	7		8	500	P	REFRIGÉRATEUR	
	X		15 11	9		10		X		
	X		15 13	11		12		X		
PRISE EXTÉRIEUR	P	500	15 15	13		14		X		
MICRO-ONDE	P	500	15 17	15		16		X		
	X		15 19	17		18		X		
PRISE COMPTOIR	P	200	15 21	19		20	15	200	P	PRISE COMPTOIR
	X		15 23	21		22		S		
	X		15 25	23		24		X		
	S			25		26	20	P	PRISE CONGÉLATEUR	
	S			27		28	20	P	PRISE CONGÉLATEUR	
	X			29		30				
	X			31		32		X		

* IDENTIFICATION : C = Chauffage G = Disj. de faute P = Prise W = Chauffe-eau D = Divers L = Libre S = Espace X = Existant



RÉAMÉNAGEMENT – BÂTIMENT DE SERVICES – LOCATION D'EMBARCATION

ÉCHELLE : 1:100

DÉMANT./RÉAMÉNAGEMENT – BÂTIMENT DE SERVICES – LOCATION D'EMBARCATION

ÉCHELLE : 1:100

TABLEAU DES APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

TYPE	DESCRIPTION	DIMENSIONS (PO)	MONTAGE	PUISSANCE (W)	TENSION (V)	FABRICANT	MODÈLE	REMARQUES
L1	FLUORESCENT	250 X 1220	SURFACE	2 X 32	120	LITHONIA	M-232-A12-MVOLT-GE10IS	VESTIAIRES, CONCIERGE, TOILETTES ET RANGEMENT
L2	DEL	150 X 300	SURFACE	40	120	LITHONIA	DSXW-LED-10C-350-AMBPC-T2M-120-DMG-RAL8025-DBLXD	EXTÉRIEUR
L3	FLUORESCENT	150 X 1220	APPLIQUE	2 X 32	120	LITHONIA	WP-232-MVOLT-GE10IS	TOILETTES
L4	DEL	40	ENCASTRÉ	13	120	LUMENPULSE	LACN-A-120-L07-22K-CR80-W-RD-BK-DA1-XX-WET-NA	BÂTIMENT B (BOÎTIER RMHC À VALIDER EN CHANTIER)

APP. = APPLIQUE SUSP. = SUSPENDU V.D.P. = VOIR DÉTAIL EN PLAN H.D. = HAUTEUR DONNÉE SUR LES LIEUX
ENC. = ENCASTRÉ SURF. = SURFACE G.P. = GRILLES PROTECTRICES ÉLEC. = ÉLECTRONIQUE

PARCS CANADA
702, 5e RUE DE LA POINTE, SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9

PARCS NATIONAL DE LA MAURICIE
MISE À NIV. DES BÂT. DE SERVICES LAC-ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET LOCATION D'EMBARCATIONS

ÉLECTRICITÉ

DÉMANT./RÉAMÉNAGEMENT BÂTIMENT DE SERVICES DÉPANNEUR & BÂTIMENT DE SERVICES LOCATION D'EMBARCATION TABLEAUX & DÉTAILS

Conçu par **P. GRAND MAISON, ing.** 2018-02-16
Dessiné par **STÉPHANIE DESTREMPES** 2018-02-16
Approuvé par **P. GRAND MAISON, ing.** 2018-02-16
Soumission **Gestionnaire de projet TPSC**
Tender **PWGSC Client** 1666
No de projet **P25588 / 2193** No de projet **P25588 / 98788**
Nom du fichier **1666E01** No de classement
1666E01
No de plan ou dessin **1666E01** File name **E02** Sheet no

AutoCAD

DEVIS ÉLECTRIQUE 1 DE 2

CONDITIONS GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

LES CLAUSES GÉNÉRALES DE L'ARCHITECTE FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT.

LES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES DE PARCS CANADA FONT PARTIE INTÉGRANTE DE CE CONTRAT.

LORSQUE LE MOT ENTREPRENEUR EST UTILISÉ AU SEIN DE LA PRÉSENTE SECTION, IL EST ENTENDU QU'IL SIGNIFIE LA PERSONNE, LA COMPAGNIE, LA RAISON SOCIALE OU LA CORPORATION AGISSANT DIRECTEMENT OU PAR L'INTERMÉDIAIRE D'UN REPRÉSENTANT DÔMENT AUTORISÉ AUQUEL LE CONTRAT OU UNE PARTIE DU CONTRAT A ÉTÉ ADJUGÉ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ CONTENUS DANS CE DEVIS.

LE TERME PROPRIÉTAIRE DÉSIGNÉ PARC CANADA, LE TERME INGÉNIEUR DÉSIGNÉ LE RESPONSABLE DE CETTE SECTION.

L'ENTREPRENEUR DOIT INCLURE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR UN OUVRAGE COMPLET ET FONCTIONNEL SELON LES RÈGLES DE L'ART GÉNÉRALEMENT ACCEPTÉ ET RECONNU.

TOUT TRAVAIL, APPAREIL, ACCESSOIRE OU MATÉRIEL, BIEN QUE NON SPÉCIFIQUEMENT DÉCRIT AU DEVIS OU MONTRÉ AUX PLANS, MAIS REQUIS D'UNE FAÇON ÉVIDENTE POUR LE RACCORDEMENT, LE BON FONCTIONNEMENT ET LA MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS À FOURNIR, À INSTALLER ET À RACCORDER, DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME INCLUS AU PRÉSENT CONTRAT.

CODES, RÈGLEMENTS, PERMIS ET NORMES

TOUS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS ET TOUT L'APPAREILLAGE DOIVENT RENCONTRER LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC, CHAPITRE V ÉLECTRICITÉ, CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ – PREMIÈRE PARTIE ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC C22.10 VERSION EN VIGUEUR (CEQ), AINSI QU'AUX CODES ET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX.

CEPENDANT, EN AUCUN CAS LE STANDARD ÉTABLI PAR LES PLANS NE DEVRA ÊTRE RÉDUIT PAR UN CODE ET EN AUCUN CAS LE STANDARD NE DEVRA ÊTRE INFÉRIEUR À CELUI DU CODE CANADIEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET MODIFICATIONS DU QUÉBEC.

LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX ÉDITIONS DES CODES ET NORMES EN VIGUEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE PROCURER, À SES PROPRES FRAIS, TOUS LES PERMIS, CERTIFICATS D'INSPECTION, CERTIFICATS D'ACCEPTATION QUI LUI SONT NÉCESSAIRES AFIN DE COMMENCER ET COMPLÉTER À BONNE FIN TOUS LES TRAVAUX QUI LUI ONT ÉTÉ ADJUGÉS SOUS CONTRAT.

LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR DES ÉLECTRICIENS OU PAR UN ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN TITULAIRE D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA PROVINCE DANS LAQUELLE LES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS.

VISITE DES LIEUX

L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER ET EXAMINER LE SITE DES TRAVAUX, AFIN DE S'Y PROCURER TOUTE L'INFORMATION NÉCESSAIRE À L'ÉVALUATION DU PRIX DE SA SOUMISSION, Y COMPRIS LES INFORMATIONS CONCERNANT LA NATURE ET L'ÉTAT DES LOCAUX, DES CONSTRUCTIONS, ETC. SITUÉS SUR LES LIEUX DES TRAVAUX OU À PROXIMITÉ DE CEUX-CI. SI L'ENTREPRENEUR JUGE QU'UNE VISITE SUPPLÉMENTAIRE EST REQUISE, IL POURRA DEMANDER AU PROPRIÉTAIRE L'AUTORISATION DE RETOURNER SUR LES LIEUX AFIN DE FINALISER LE PRIX DE SA SOUMISSION.

COORDINATION AVEC L'ÉTABLISSEMENT

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER TOUS SES TRAVAUX ET L'HEURE À LAQUELLE CEUX-CI PEUVENT ÊTRE RÉALISÉS AVEC LE PROPRIÉTAIRE OU SON REPRÉSENTANT. À NOTER QU'IL EST POSSIBLE QUE LES TRAVAUX SOIENT RÉALISÉS PAR PHASES. À CET EFFET, L'ENTREPRENEUR PEUT OBTENIR DE L'INFORMATION SUR L'HORAIRE DES TRAVAUX DURANT LA PÉRIODE DES SOUMISSIONS EN S'ADRESSANT À L'ARCHITECTE.

L'INGÉNIEUR INFORME L'ENTREPRENEUR QUE LES TRAVAUX SE SITUENT DANS UN BÂTIMENT EXISTANT ET QUE CE BÂTIMENT DOIT DEMEURER FONCTIONNEL DURANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX. L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER DE LA CONTINUITÉ DES SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT.

COORDINATION AVEC LES PLANS DES AUTRES DISCIPLINES

LES PLANS ET DEVIS DES AUTRES DISCIPLINES SONT COMPLÉMENTAIRES AUX PLANS ET DEVIS DE LA PRÉSENTE SECTION. L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER CES TRAVAUX AVEC CEUX DES AUTRES DISCIPLINES.

L'ENTREPRENEUR DOIT COORDONNER L'EMPLACEMENT EXACT DES APPARELS ÉLECTRIQUES (ÉCLAIRAGE ET AUTRES) ET DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR D'AUTRES AVANT LEUR INSTALLATION ET/OU LEUR RACCORDEMENT.

AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ POUR LE DÉPLACEMENT DE CONDUITS, D'APPARELS ET D'ACCESSOIRES EN RAISON D'UNE MAUVAISE COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS DE MÉTIER.

PLANS POUR SOUMISSION

LES PLANS NE MONTRANT PAS TOUS LES CONDUITS ET LES CONDULETS, TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION, DE MONTAGE, ET DE TRINGE, TOUS LES FILS, LES ACCESSOIRES DE RACCORDEMENT, ETC. TOUTEFOIS, TOUS CES COMPOSANTS N'APPARAISSANT PAS AUX PLANS DOIVENT ÊTRE FOURNIS ET INSTALLÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DU PRÉSENT DEVIS ET DU CCÉ.

ÉQUIVALENCE

LES NOMS DES MANUFACTURIERS ET LES RÉFÉRENCES AUX CATALOGUES MONTRÉS AUX DESSINS OU AU DEVIS SONT UTILISÉS POUR DÉMONTRER, DE FAÇON PRÉCISE, LA QUALITÉ ET LES PERFORMANCES DE L'APPAREILLAGE OU DES MATÉRIEAUX EXIGÉS. À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR PEUT SOUMETTRE DES ÉQUIVALENCES AUX APPAREILLAGES ET MATÉRIEAUX SPÉCIFIÉS. L'INGÉNIEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ÉQUIVALENCE SOUMISE. ADVENANT LE REFUS DE L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DOIT INSTALLER L'APPAREILLAGE OU LES MATÉRIEAUX SPÉCIFIÉS, LE TOUT SANS RÉMUNÉRATION SUPPLÉMENTAIRE.

LES LUMINIÈRES PROPOSÉES EN ÉQUIVALENCE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'ÉTUDE PHOTOMÉTRIQUE PAR LE MANUFACTURIER PROPOSÉ EN ÉQUIVALENCE. JOINDRE LA SIMULATION D'ÉCLAIRAGE LORS DE LA DEMANDE D'ÉQUIVALENCE.

SI L'ÉQUIVALENCE EST ACCEPTÉE, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER TOUS LES FRAIS QUE DES MODIFICATIONS PEUVENT ENGAGER PENDANT LE PROJET, C'EST-À-DIRE TOUT CHANGEMENT AUX PLANS ET AUX TRAVAUX À EFFECTUER.

SE RÉFÉRER AUX CLAUSES ADMINISTRATIVES DU PROPRIÉTAIRE POUR LES MATÉRIEAUX ÉQUIVALENTS.

DESSINS D'ATELIER

FOURNIR À L'INGÉNIEUR ET AU PROPRIÉTAIRE UNE COPIE ÉLECTRONIQUE DES DESSINS D'ATELIER POUR TOUT LE MATÉRIEL DÉCRIT DANS CE DEVIS OU MONTRÉ AUX PLANS AINSI QUE TOUS LES ACCESSOIRES ET OPTIONS À INCLURE POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME.

LES DESSINS D'ATELIER NE DOIVENT PAS CONTENIR DE RENSEIGNEMENTS QUI NE CONCERNENT PAS LE PROJET.

ERREUR ET OMISSION

AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA ACCORDÉ LORSQUE DES TRAVAUX SONT À REFAIRE EN RAISON D'UNE ERREUR, D'UNE OMISSION OU D'UN MANQUE DE COORDINATION DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR. CES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE REPRIS SANS FRAIS.

CHANGEMENT

AUCUN CHANGEMENT AUX PLANS ET DEVIS N'EST PERMIS À MOINS D'AUTORISATIONS ÉCRITES PAR L'INGÉNIEUR.

POUR TOUTE MODIFICATION AU CONTRAT, PRÉSENTER LES DÉTAILS COMPLETS INDIQUANT LES QUANTITÉS DE CHACUN DES MATÉRIEAUX REQUIS AU PRIX UNITAIRE SUIVANT LE PRIX DU GROSSISTE, DE MÊME QUE LA MAIN-D'ŒUVRE DÉTAILLÉE POUR CHACUN DES OUVRAGES.

PLANS "TEL QUE CONSTRUIT"

À LA FIN DES TRAVAUX ET AVANT LEUR ACCEPTATION PROVISOIRE PAR L'INGÉNIEUR, L'ENTREPRENEUR DEVRA ANNOTER EN ROUGE, SUR UNE COPIE PROPRE DES PLANS, TOUS LES CHANGEMENTS APPORTÉS DURANT LA CONSTRUCTION. LA COPIE DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉE "TEL QUE CONSTRUIT" ET ÊTRE SIGNÉE ET DATÉE PAR L'ENTREPRENEUR.

GARANTIE

FOURNIR UNE GARANTIE, PAR ÉCRIT, POUR UNE PÉRIODE D'AU MOINS UNE ANNÉE À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX. DURANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, RÉPARER ET/OU REMPLACER TOUS LES MATÉRIEAUX ET/OU LES TRAVAUX DÉFECTUEUX, ET CE, SANS FRAIS POUR LE PROPRIÉTAIRE.

PRÉREQUIS POUR L'INSPECTION PROVISOIRE

AVANT DE SOLLICITER L'INSPECTION PROVISOIRE, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE :

COMPLÉTER LES TRAVAUX AU MAXIMUM, SINON L'INGÉNIEUR POURRA REFUSER DE DRESSER UNE TROP LONGUE LISTE DE DÉFICIENCES. DE PLUS, L'ENTREPRENEUR POURRA SE VOIR FACTURER DES DÉPLACEMENTS INUTILES OCCASIONNÉS À L'INGÉNIEUR, EN RAISON D'UN MANQUE DE COORDINATION OU DE NÉGLIGENCE.

NETTOYER TOUS LES APPARELS INTÉGRÉS AU PROJET ET RETOUCHER LA PEAINTURE SUR LES ÉQUIPEMENTS, S'IL Y A LIEU.

REMETTRE LES DESSINS D'APRÈS EXÉCUTION "TEL QUE CONSTRUIT".

AFFICHER TOUS LES CERTIFICATS.

REMETTRE LES LIVRETS D'INSTRUCTIONS.

REMETTRE LES PIÈCES DE RECHANGE REQUISES.

AU COURS DE L'INSPECTION, L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE :

DÉMONTRER SYSTÉMATIQUEMENT QUE LES SYSTÈMES ET LES ÉQUIPEMENTS OPÈRENT EN CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES DES PLANS ET DEVIS.

METTRE À LA DISPOSITION DE L'INGÉNIEUR LES MOYENS NÉCESSAIRES QUI LUI PERMETTENT D'EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS, TELLES QUE LA DISPONIBILITÉ D'ESCAPEAUX ET D'ÉCHELLES AUX ENDROITS REQUIS, LE DÉPLACEMENT PRÉALABLE DES TUILES DE PLAFOND, L'OUVERTURE DES PORTES D'ACCÈS, ETC.

DOCUMENTS À REMETTRE

À L'INSPECTION PROVISOIRE, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR, EN TEMPS OPPORTUN, 1 COPIE ÉLECTRONIQUE (CLÉ USB) ET 2 COPIES PAPIER (SOUS FORME DE CARTABLE) DES DOCUMENTS SUIVANTS, PERTINENTS AUX TRAVAUX QU'IL A EXÉCUTÉS :

LETTRE DE GARANTIE DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

DESSINS ANNOTÉS "TEL QUE CONSTRUIT" AVEC IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN;

MANUELS D'INSTRUCTIONS ET D'ENTRETIEN AVEC DESSINS ANNOTÉS;

RAPPORT ÉCRIT AFFIRMANTE QUE LES SYSTÈMES ONT ÉTÉ MIS EN MARCHÉ ET QUE CEUX-CI OPÈRENT SELON LES PLANS, SPÉCIFICATIONS ET RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

NOTE: TOUS LES DOCUMENTS CI-HAUT MENTIONNÉS DOIVENT ÊTRE SIGNÉS PAR SON AUTEUR.

ACCEPTATION DES TRAVAUX

SUR RÉCEPTION DE L'AVIS ÉCRIT PAR L'ENTREPRENEUR QUE CES TRAVAUX SONT TERMINÉS ET QUE L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'ACCEPTATION EST REQUISE, L'INGÉNIEUR EFFECTUERA UNE PREMIÈRE INSPECTION GÉNÉRALE DE CES TRAVAUX.

IL RÉDIGERA UNE LISTE INDIQUANT LES DÉFECTUOSITÉS DONT IL JUGE DEVOIR ÊTRE CORRIGÉ. CETTE LISTE S'INTITULERA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 1".

APRÈS LA CONFIRMATION PAR ÉCRIT DE LA PART DE L'ENTREPRENEUR, QUE TOUS LES TRAVAUX SONT TERMINÉS EN CONFORMITÉ AVEC LES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET LA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 1" ÉMISE PAR L'INGÉNIEUR, CELUI-CI EFFECTUERA UNE SECONDE VÉRIFICATION ET PRODURA, S'IL Y A LIEU, LA "LISTE DES DÉFICIENCES NO 2". SI L'INSTALLATION EST CONFORME ET ACCEPTABLE, UN DOCUMENT OFFICIEL APPROUVANT LES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ SERA ÉMIS.

L'ENTREPRENEUR SERA TENU DE DÉFRAYER TOUS LES FRAIS D'INSPECTION SUBSÉQUENTS À LA PREMIÈRE INSPECTION GÉNÉRALE, SI CETTE DERNIÈRE S'AVÈRE INSUFFISANTE POUR QUE L'INGÉNIEUR PUISSE ÉMETTRE LE DOCUMENT "APPROBATION FINALE DES TRAVAUX".

PAR CONSÉQUENT, LES LISTES DE DÉFICIENCES SUBSÉQUENTES (NO 2, NO 3, ETC.) REQUISES POUR ÉMETTRE LES DOCUMENTS D'ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX SERONT FACTURÉES SUR UNE BASE HORAIRE AU CLIENT PAR L'INGÉNIEUR. LE CLIENT DÉDUIRA ALORS LE MONTANT DE CETTE FACTURE, DE CELUI INSCRIT AU CONTRAT DE L'ENTREPRENEUR.

CONDITIONS TECHNIQUES

GÉNÉRALITÉS

ÉTENDUE DES TRAVAUX

CE DEVIS SOMMAIRE POURVOIT À L'INSTALLATION COMPLÈTE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ÉNUMÉRÉS CI-DESSOUS ET MONTRÉS AUX PLANS, Y COMPRIS TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUS LES ACCESSOIRES, SANS TOUTEFOIS S'Y LIMITER, TELS QUE :

LES RELÈVÉS EXHAUSTIFS REQUIS POUR IDENTIFIER LES CIRCUITS DES APPARELS DANS LA ZONE DES TRAVAUX;

LA DÉMOLITION SÉLECTIVE;

L'ÉCLAIRAGE ET LES PRISES REQUIS DANS LES LOCAUX RÉAMÉNAGÉS;

RAMÉNAGEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE SECOURS PAR ACCUMULATEUR;

RACCORDEMENT DES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS DE MÉCANIQUE;

LA MODIFICATION DE CERTAINS CIRCUITS DANS LES PANNEAUX DE DISTRIBUTION EXISTANTS;

MISE EN MARCHÉ ET VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES;

LA RELOCALISATION ET LA RÉALIMENTATION DE CERTAINS APPARELS ET/OU ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES;

TOUS LES AUTRES TRAVAUX MONTRÉS AUX PLANS.

CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE ET NE DÉGAGE AUCUNEMENT L'ENTREPRENEUR DES AUTRES TRAVAUX À EFFECTUER MONTRÉS SUR LES PLANS, AINSI QUE DES TRAVAUX ET DE LA FOURNITURE DES ÉQUIPEMENTS NON MONTRÉS AUX PLANS, MAIS REQUIS DE FAÇON ÉVIDENTE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET SYSTÈMES.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE CONFORMER AUX EXIGENCES D'OBLIGATION DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS DÉCRITES AUX CLAUSES GÉNÉRALES DE PARC CANADA ET AUX DOCUMENTS D'ARCHITECTURE.

DÉMOLITION SÉLECTIVE

LA DÉMOLITION SÉLECTIVE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE EST LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE DIVISION.

EST CONSIDÉRÉE COMME DÉMOLITION SÉLECTIVE, L'ENLÈVEMENT DE TOUT MATÉRIEL QUI EST SPÉCIFIQUEMENT DÉSIGNÉ COMME DEVANT ÊTRE REMIS AU PROPRIÉTAIRE OU COMME POUVANT ÊTRE RÉUTILISÉ DANS LE CADRE DU PROJET.

LE DÉBRANCHEMENT À LA SOURCE, SOIT LE POINT QUI DOIT DEMEURER OPÉRATIONNEL PENDANT LE DÉBRANCHEMENT OU QUI SERA REMIS OPÉRATIONNEL IMMÉDIATEMENT APRÈS LE DÉBRANCHEMENT, DE TOUT CONDUCTEUR D'ÉNERGIE OU FAISANT PARTIE D'UN SYSTÈME AUXILIAIRE EST DE LA RESPONSABILITÉ DE LA PRÉSENTE DIVISION.

LA DÉMOLITION IMPLIQUE L'ENLÈVEMENT DE TOUT CONDUCTEUR ET CONDUIT JUSQU'À SA SOURCE.

LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, QU'ILS SOIENT SÉLECTIFS OU COMPLETS, COMPRENNENT LA FOURNITURE DES MATÉRIEAUX, LA MAIN D'ŒUVRE, LE TRAVAIL, LES OUTILS, LES ÉCHAFAUDAGES, LES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE AINSI QUE TOUT CE QUI EST NÉCESSAIRE POUR LE DÉMÂTELEMENT DES SURFACES AFFECTÉES.

L'AMPLÈUR GLOBALE DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, SÉLECTIVE OU COMPLÈTE, EST INDIQUÉE SUR LES PLANS. L'ENTREPRENEUR DEVRA ÉGALEMENT CONSULTER LES PLANS DE L'ARCHITECTE POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE TOUTE L'AMPLÈUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

L'ENTREPRENEUR A LA RESPONSABILITÉ DE MAINTENIR TOUS LES SYSTÈMES OPÉRATIONNELS EN PRÉVOYANT LES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES REQUIS, AU MOMENT OPPORTUN, CES RACCORDEMENTS TEMPORAIRES DEVRONT ÊTRE RENDUS PERMANENTS SUIVANT LES PRÉSCRIPTIONS DE LA PRÉSENTE SECTION.

TEMPORAIRE

UNE GÉNÉRATRICE SERA FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL PENDANT TOUTE LA DURÉE DES TRAVAUX ET DE LA MISE EN MARCHÉ DES SYSTÈMES À CHAQUE BÂTIMENT. L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE EST RESPONSABLE DE FOURNIR À L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LES SPÉCIFICATIONS DE LA GÉNÉRATRICE À LOUER POUR CHAQUE BÂTIMENT ET DE FAIRE LES RACCORDEMENTS NÉCESSAIRES AU SECTIONNEUR 600V PRINCIPAL, ET CE, POUR CHACUN DES BÂTIMENTS. SI UNE SEULE GÉNÉRATRICE EST LOUÉE POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS, L'ENTREPRENEUR DEVRA DÉBRANCHER ET REBRANCHER LA GÉNÉRATRICE POUR CHAQUE BÂTIMENT, ET CE, JUSQU'À LA FIN DES VÉRIFICATIONS DE FONCTIONNEMENT DES BÂTIMENTS.

MATÉRIEAUX ET ÉQUIPEMENTS

TOUS LES APPARELS INSTALLÉS DEVRONT ÊTRE APPROUVÉS PAR L'ACNOR (C.S.A.) OU ULC ET PORTER L'IDENTIFICATION ATTESTANT CETTE APPROBATION.

QUALITÉ :

LES PRODUITS, MATÉRIEAUX, APPARELS ET PIÈCES (APPELÉS "PRODUITS" DANS LES DOCUMENTS) UTILISÉS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE NEUFS, EN PARFAIT ÉTAT ET DE LA MEILLEURE QUALITÉ, CONFORMÉMENT AUX TERMES DU DEVIS POUR LES FINS AUXQUELLES ILS SONT DESTINÉS.

LES PRODUITS DOIVENT ÊTRE HOMOLOGUÉS PAR CSA OU ULC. DANS LE CAS OÙ IL N'EXISTE D'AUTRE CHOIX QUE DE FOURNIR UN PRODUIT NON HOMOLOGUÉ, AVISER L'INGÉNIEUR ET OBTENIR L'APPROBATION PRÉALABLE DU SERVICE D'INSPECTION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES.

LES PRODUITS TROUVÉS DÉFECTUEUX AVANT LA FIN DES TRAVAUX SERONT REFUSÉS, QUELLES QUE SOIENT LES CONCLUSIONS DES INSPECTIONS PRÉCÉDENTES. LES INSPECTIONS N'ONT PAS POUR OBJET DE DÉGAGER L'ENTREPRENEUR DE SES RESPONSABILITÉS, MAIS SIMPLEMENT DE TENTER DE RÉDUIRE LES RISQUES D'OMISSION OU D'ERREUR. L'ENTREPRENEUR DEVRA ASSURER L'ENLÈVEMENT ET LE REMPLACEMENT DES PRODUITS DÉFECTUEUX À SES PROPRES FRAIS ET SERA RESPONSABLE DES RETARDS ET DES COÛTS QUI POURRAIENT EN DÉCOULER.

INSTRUCTION DU FABRICANT :

À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE, SE CONFORMER AUX PLUS RÉCENTES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT CONCERNANT LES MATÉRIEAUX, L'ÉQUIPEMENT À UTILISER ET LES MÉTHODES DE MANUTENTION, D'ENTRETIEN ET D'INSTALLATION DES PRODUITS SPÉCIFIÉS. IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR D'OBTENIR DU FABRICANT DES INSTRUCTIONS COMPLÈTES POUR L'INSTALLATION DES PRODUITS.

EMPLACEMENT DES APPARELS :

L'EMPLACEMENT INDIQUÉ POUR LES APPARELS, PRISES DE COURANT ET AUTRES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DOIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME APPROXIMATIF. AUCUN SUPPLÉMENT NE SERA DONNÉ SI L'EMPLACEMENT D'UN APPAREIL EST MODIFIÉ D'AU PLUS 10 PL. (3M).

PERCEMENTS ET DÉCOUPAGES

TOUS LES PERCEMENTS, TOUTES LES OUVERTURES OU TOUS LES DÉCOUPAGES REQUIS POUR LE CÂBLAGE ÉLECTRIQUE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS PAR :

L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL, LORSQU'ILS DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS SUR TOUT MATÉRIEL DE FINITION OU TOUT MATÉRIEL APPARTENANT AU BÂTIMENT. TOUTEFOIS, L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DEMEURE RESPONSABLE D'IDENTIFIER L'EMPLACEMENT DE CES OUVERTURES.

L'ENTREPRENEUR EN ÉLECTRICITÉ DANS TOUS AUTRES CAS.

TOUT PERCEMENT OU TOUT DÉCOUPAGE DANS TOUT ÉLÉMENT DE CHARPENTE DOIT ÊTRE SOUMIS AU CONTRÔLE D'UN INGÉNIEUR EN STRUCTURE QUI DOIT EN DONNER L'APPROBATION.

EXÉCUTER TOUT PERCEMENT DANS LE BÉTON À L'AIDE D'UNE PERCEUSE ROTATIVE.

LORSQUE LES TRAVAUX SONT EXÉCUTÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT, PRENDRE LES MOYENS APPROPRIÉS AFIN DE DÉTECTER LA PRÉSENCE DES CONDUITS DANS LES DALLES ET LES MURS. TOUTE AVARIE AUX CONDUITS EXISTANTS DOIT ÊTRE RÉPARÉE PAR L'ENTREPRENEUR À SES FRAIS.

PROTECTION

PROTÉGER LE MATÉRIEL ET LES ÉLÉMENTS INSTALLÉS OU EXISTANTS CONTRE TOUT DOMMAGE PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

RÉPARER LES DOMMAGES CAUSÉS AUX MATÉRIEAUX ET AU MATÉRIEL ADJACENTS PAR LE REMPLACEMENT DE CEUX-CI.

RACCORDEMENT DE LA FORCE MOTRICE ET DE L'ÉQUIPEMENT

EFFECTUER TOUS LES RACCORDEMENTS DE LA FORCE MOTRICE ET DE TOUS LES APPARELS ÉLECTRIQUES EN SE CONFORMANT AUX RECOMMANDATIONS DES MANUFACTURIERS DES DIVERS ÉQUIPEMENTS.

RACCORDER LES MOTEURS, LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DE MÊME QUE TOUT ÉQUIPEMENT GÉNÉRANT DES VIBRATIONS MÉCANIQUES, À L'AIDE D'UN CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE D'UNE LONGUEUR MAXIMALE DE 40 PO. (1000 MM) PARTANT D'UNE BOÎTE DE JONCTION OU D'UN DISPOSITIF DE SECTIONNEMENT SITUÉ À PROXIMITÉ DE L'APPAREIL. LORSQUE LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS SONT SITUÉS À L'EXTÉRIEUR, LE CONDUIT MÉTALLIQUE FLEXIBLE DOIT ÊTRE ENVELOPPÉ D'UNE GAINE DE NÉOPRÈNE AVEC RACCORDS ÉTANCHES.

MISE EN ROUTE DE L'INSTALLATION

FOURNIR LES SERVICES DE DÉMARRAGE DES INSTALLATIONS PENDANT UNE DURÉE SUFFISANTE, EN PRÉVOYANT LE NOMBRE DE VISITES NÉCESSAIRES POUR METTRE LES ÉQUIPEMENTS EN MARCHÉ ET FAIRE EN SORTIE QUE LE PERSONNEL D'EXPLOITATION SOIT FAMILIER AVEC TOUS LES ASPECTS DE LEUR ENTRETIEN ET DE LEUR FONCTIONNEMENT.

NETTOYAGE

NETTOYER ET RETOUCHER LES SURFACES PEINTES EN ATELIER QUI ONT ÉTÉ ÉGRATIGNÉES OU ENDOMMAGÉES EN COURS D'EXPÉDITION ET D'INSTALLATION; UTILISER UNE PEAINTURE DE TYPE ET DE COULEUR IDENTIQUES À LA PEAINTURE D'ORIGINE.

NETTOYER LES CROCHETS, SUPPORTS, ATTACHES ET AUTRES DISPOSITIFS DE FIXATION APPARENTS, NON GALVANISÉS, ET APPLIQUER UN APPRÊT POUR LES PROTÉGER CONTRE LA ROUILLE.

CARACTÉRISTIQUES D'INSTALLATION

HAUTEUR DE MONTAGE

LORSQUE LE BÂTIMENT EST DE "CONCEPTION SANS OBSTACLE", LES HAUTEURS DE MONTAGE DOIVENT EN PRIORITÉ RESPECTER LES EXIGENCES DE LA SECTION 3.8 DU CHAPITRE 1 DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC – ÉDITION 2005.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, DANS LES NOUVEAUX LOCAUX, UTILISER LES HAUTEURS DE MONTAGE SUIVANTES (CENTRE) :

COMMUNICATEUR ET GRADATEUR D'ÉCLAIRAGE : 52 PO. (1300 MM)

THERMOSTAT : 60 PO. (1500 MM)

PRISE MURALE (STANDARD, TÉLÉPHONE, INFORMATIQUE, ETC.) : 12 PO. (300 MM)

PRISE AU-DESSUS D'UN COMPTOIR : 6 PO. (150 MM)

PRISE À L'EXTÉRIEUR : 33 PO. (825 MM)

PRISE À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX MÉCANIQUES : 45 PO. (1125 MM)

SAUF INDICATION CONTRAIRE, DANS LES LOCAUX EXISTANTS AFFECTÉS PAR LES TRAVAUX, HARMONISER LES HAUTEURS DE MONTAGE DES NOUVEAUX DISPOSITIFS AUX HAUTEURS DE MONTAGE DES DISPOSITIFS EXISTANTS.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL

LA PROVENANCE DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE N'EST GÉNÉRALEMENT PAS CONNUE. L'ENTREPRENEUR A L'OBLIGATION D'EFFECTUER UN RELÈVÉ EXHAUSTIF AFIN DE DÉTERMINER LA PROVENANCE DE L'ALIMENTATION DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX (RELOCALISATION, ENLÈVEMENT, AJOUT).

TOUS LES CIRCUITS MODIFIÉS DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT IDENTIFIÉS SUR LA CARTE D'IDENTIFICATION À L'INTÉRIEUR DES PORTES DES PANNEAUX DE DISTRIBUTION.

LA PLAQUE DE RECOURVEMENT DE TOUTES LES PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS DANS L'AIRE DES TRAVAUX DEVRA ÊTRE IDENTIFIÉE AVEC UN AUTOCOLLANT DE TYPE P-TOUCH. FOURNIR DES ÉCHANTILLONS D'AUTOCOLLANTS À L'INGÉNIEUR POUR APPROBATION.

POUR DESIGNER LE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, UTILISER DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES ET ÉTIQUETTES CONQUES COMME SUIVANT :

PLAQUES SIGNALÉTIQUES :

PLAQUES À GRAVER EN PLASTIQUE LAMINOÏDE DE 1/8 PO. (3 MM) D'ÉPAISSEUR, À FACE BLANCHE ET À ME NOIRE POUR LE MATÉRIEL ALIMENTÉ PAR LE RÉSEAU NORMAL, FIXÉES MÉCANIQUEMENT AU MOYEN DE VIS AUTO-TARAUDEUSES OU, LORSQUE IMPRATICABLE, RELIÉE À L'ÉQUIPEMENT PAR UNE ATTACHE DE NYLON.

FORMAT DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES :

Parcs Canada
Parcs Canada

Canada

AGENCE PARCS CANADA
UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE
ET DE L'OUEST DU QUÉBEC
702, SEME RUE DE LA POINTE
SHAWINIGAN, (QUÉBEC)
G9N 1E9

ARCHITECTE:

RÉGIS CÔTÉ
ET ASSOCIÉS

125, rue des Forges, bureau 450
Trois-Rivières (Québec) Canada
G9A 2G7
T: 819.697.2125
F: 819.697.1926
REGISSCOTE.COM

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:

ENERCO

Groupe-conseil

ENERCOG.COM

TROIS-RIVIÈRES
2218, RUE LOUËL-LYON
819-519-2090

DRUMMONVILLE

DEVIS ÉLECTRICITÉ 2 DE 2

FORMAT DES PLAQUES SIGNALÉTIQUES :

LE FORMAT DES PLAQUES DOIT ÊTRE COMPATIBLE AVEC LE TEXTE À INSCRIRE EN UTILISANT UNE HAUTEUR DE LETTRE DE 3/16 PO. (5 MM) MINIMUM ET DES INTERLIGNES DE 1/8 PO. (3 MM) MINIMUM.

LES TERMES À INSCRIRE SUR LES PLAQUES SIGNALÉTIQUES DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT LA FABRICATION DE CELLES-CI.

PRÉVOIR UNE MOYENNE DE VINGT-CINQ (25) LETTRES PAR PLAQUE ET ÉTIQUETTE.

MATÉRIEL À ÊTRE DÉSIGNÉ:

EQUIPEMENT SOUS COFFRET (INTERRUPTEUR, CONTACTEUR, ETC.).

APPARELS (UNITÉ DE VENTILATION, ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE, ETC.).

PRISES DE COURANT, INTERRUPTEUR D'ÉCLAIRAGE, BOÎTE DE JONCTION, ETC.

IDENTIFICATION DE LA FILIERE

À L'AIDE D'UN RUBAN DE PLASTIQUE NUMÉROTÉ OU COLORÉ, MARQUER DE FAÇON PERMANENTE ET INDÉLÉBILE, LES DEUX EXTRÉMITÉS DES CONDUCTEURS DE PHASE DE CHAQUE ARRIÈRE ET DE CHAQUE CIRCUIT DE DÉRIVATION.

CONSERVER L'ORDRE DES PHASES ET LE MÊME CODE DE COULEUR POUR TOUTE L'INSTALLATION.

LE CODE DE COULEUR DOIT ÊTRE CONFORME À LA NORME CSA C22.10.

UTILISER DES CÂBLES DE COMMUNICATION FORMÉS DE CONDUCTEURS À REPERAGE COULEUR ET ASSURER LA CONCORDANCE DES COULEURS POUR TOUT LE RÉSEAU.

QUINCAILLERIE D'INSTALLATION

CÂBLES ET CONDUITS

TOUTS LES CONDUCTEURS SERONT EN CUIVRE ISOLÉ À 600 VOLTS, DE TYPE RW90 OU RWU90 (SELON LES INDICATIONS). LE CALIBRE DES CONDUCTEURS DEVA AVOIR LA MÊME VALEUR QUE LE DISJONCTEUR OU FUSIBLE PROTÉGÉANT LA DÉRIVATION, SAUF EXCEPTION PRÉVUE PAR LE CODE, ET DEVRONT ÊTRE DE CALIBRE #12 AWG MINIMUMS.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES INSTALLATIONS DOIVENT ÊTRE FAITES AVEC DES CANALISATIONS DE TYPE TUBES ÉLECTRIQUES MÉTALLIQUES (EMT) DE 3/4 PO.(19 MM) DE DIAMÈTRE MINIMUM.

L'UTILISATION DE CÂBLES ARMÉS SOUPLE DE TYPE "AC90" (CÂBLE BX) EST TOUTEFOIS PERMISE POUR L'ÉCLAIRAGE ET LES PRISES DE COURANT DANS LES ENDROITS DISSIMULÉS TELS QUE TUILLES ACOUSTIQUES , MURS DE GYPSE.

INSTALLER UNE CORDE DE TIRAGE DANS LES CONDUITS VIDES.

CONDUITS MÉTALLIQUES FLEXIBLES ET ÉTANCHES POUR LES RACCORDEMENTS DE MOTEURS, DE TRANSFORMATEURS ET ÉQUIPEMENTS VIBRATOIRES AINSI QU'ÀUX AUTRES ENDROITS INDICUÉS.

AUCUNE INSTALLATION HORIZONTALE DE CÂBLE OU DE CONDUIT N'EST PERMISE DANS LES MURS. LES CONDUITS DOIVENT ÊTRE INSTALLÉS PARALLÈLEMENT OU PERPENDICULAIREMENT AUX LIGNES D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT.

PRÉVOIR DES INSTALLATIONS EN SURFACE SUR LES MURS DE BLOC POUR LES CONDUITS ET BOÎTES EN FONTE MOULÉE.

CÂBLAGE BAS VOLTAGE AVEC GAINE ARMÉE SOUPLE.

TERMINAISONS DU CÂBLAGE

LES BORNES, COSSES ET VIS SERVANT À LA CONNEXION DES CONDUCTEURS DOIVENT CONVENIR À DES CONDUCTEURS EN CUIVRE OU EN ALUMINIUM.

BOÎTES DE JONCTION ET DE TIRAGE

TOUTES LES BOÎTES DE JONCTION OU DE TIRAGE DOIVENT ÊTRE ACCESSIBLES. CHAQUE COUVERCLE SERA MARQUÉ DU NUMÉRO DE CIRCUIT PRÉSENT DANS LA BOÎTE.

POSER LES BOÎTES DE TIRAGE DANS DES ENDROITS DISSIMULÉS, MAIS FACILES D'ACCÈS.

SEULES LES BOÎTES PRINCIPALES DE JONCTION ET DE TIRAGE SONT INDICUÉS. POSER SUFFISAMMENT DE BOÎTES DE TIRAGE POUR QUE LES CONDUITS PLACÉS ENTRE CHAQUE BOÎTE N'AIENT PAS PLUS DE 100 PI (30 M) DE LONGUEUR OU DEUX COUDES DE 90°.

BOÎTES DE SORTIE

LES BOÎTES POUR L'INSTALLATION ENCASTRÉE DOIVENT ÊTRE DES BOÎTES DE 4" (100 MM) PAR 2" (50 MM) ET D'UNE PROFONDEUR MINIMALE DE 1-1/2" (38 MM), OCTOGONALES 4" (100MM) OU CARRÉS 4" X 4" (100 MM X 100 MM) AVEC COUVERCLE POUR CONVENIR AU FINI. LES BOÎTES À PAROIS DÉMONTABLES NE SONT PAS ACCEPTABLES.

LES BOÎTES DE SORTIE NE DOIVENT PAS ÊTRE ADOSSÉES L'UNE SUR L'AUTRE DANS UN MUR AFIN DE LIMITER LA PROPAGATION DU SON. AU MOINS UN COULOMBAGE VERTICAL DOIT SÉPARER LES BOÎTES INSTALLÉES DOS À DOS DANS UN MÊME MUR.

PLAQUES DE RECouvreMENT

TOUTES LES BOÎTES POUR PRISES DE COURANT ET INTERRUPTEURS DOIVENT ÊTRE MUNIES D'UN COUVERCLE DE FINITION STANDARD POUR MUR DE GYPSE OU DE TYPE ("PLASTER COVER") POUR LES MURS DE PLÂTRE.

LES PLAQUES POUR LES PRISES DE COURANT, LES INTERRUPTEURS D'ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE EN PLASTIQUE MOULÉ BLANC.

PRODUITS – ÉCLAIRAGE ET PRISES

COMMUTATEURS

FOURNIR ET INSTALLER LES INTERRUPTEURS INDICUÉS AUX PLANS, POUR USAGE ROBUSTE, BLANC, TEL QUE **LEVITON, MODÈLE 1101-CW (120V,15A)**.

FOURNIR ET INSTALLER LES DÉTECTEUR DE PRÉSENCE MURAUX TEL QUE **LEVITON, MODÈLE OSSMMT-MDW**.

L'ENTREPRENEUR ÉLECTRIQUE DOIT SÉLECTIONNER **LES GRADATEURS COMPATIBLES AVEC LES LUMINAIRES INSTALLÉS À L'EXTÉRIEUR**. VALIDER AUPRÈS DU MANUFACTURIER EN ÉCLAIRAGE POUR LA COMPATIBILITÉ DE CHACUN DES GRADATEURS. PRÉVOIR LE CÂBLAGE 0-10V ET LES RACCORDEMENTS ASSOCIÉS.

MINUTERIES

FOURNIR ET INSTALLER LA MINUTERIE INDICUÉ AUX PLANS, PROGRAMMATION 24/7, HORLOGE ASTRONOMIQUE, ÉCRAN ACL, 120V, 1HP, TEL QUE **LEVITON, MODÈLE VPT24-1PZ**.

ÉCLAIRAGE

FOURNIR ET INSTALLER LES APPARELS D'ÉCLAIRAGE INDICUÉS AUX PLANS.

FOURNIR LES LAMPES REQUISES POUR CHACUN DES APPARELS.

TOUTS LES APPARELS D'ÉCLAIRAGE DOIVENT ÊTRE APPROUVÉS CSA ET/OU ULC.

PRÉVOIR TOUTE LA QUINCAILLERIE POUR LA SUSPENSION ET LA FIXATION DES LUMINAIRES.

PRISES DE COURANT

LES PRISES DE COURANT DOIVENT ÊTRE DE CLASSE "SPECIFICATION", CONÇUES POUR USAGE INTENSIF, EN PLASTIQUE MOULÉ AVEC CONTACT À FROTTEMENT DOUBLE À RESSORT, AVEC MISE À LA MASSE EN "U", TELLES QUE **LEVITON, MODÈLE CR12W**.

LES PRISES DE COURANT AVEC DÉTECTION DE FUITE À LA TERRE DOIVENT ÊTRE INVOLABLE, EN THERMOPLASTIQUE, BLANC, BOUTONS BLANC, TELLES QUE **LEVITON, MODÈLE X7599_W**.

À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, LA HAUTEUR DE MONTAGE DOIT ÊTRE TELLE QUE L'EXISTANT.

PRODUITS – CHAUFFAGE

PLINTHES/APPARELS

FOURNIR ET INSTALLER LES APPARELS DE CHAUFFAGE INDICUÉS AUX PLANS, DE COULEUR BLANC. COORDONNER LES FONDOS DE CLOUAGE AVEC L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. COORDONNER LA LOCALISATION DES RELAIS TRIAC AVEC L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE, SI REQUIS. COORDONNER L'ENCOMBREMENT DES APPARELS AVEC L'ENTREPRENEUR EN MOBILIER ET LA SECTION ARCHITECTURE.

SERPENTINS

LES SERPENTINS ÉLECTRIQUES DE GAINE DE VENTILATION SERONT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR LA SECTION VENTILATION ET ILS SERONT RACCORDES (PUISSANCE SEULEMENT) PAR LA DIVISION ÉLECTRICITÉ.

DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

COUPES-CIRCUITS AVEC RELAIS DE SURCHARGE

LES COUPES-CIRCUITS DOIVENT AVOIR UN BOÎTIER NEMA 1 POUR USAGE INTÉRIEUR ET NEMA 3R POUR USAGE EXTÉRIEUR.

LES COUPÉ-CIRCUITS DOIVENT ÊTRE MUNIS DE PROTECTION THERMIQUE EN FONCTION DE LA CAPACITÉ DU MOTEUR ET AJUSTABLE À PLUS OU MOINS 10% ET D'UNE LAMPE TÉMOIN TYPE DEL VERT/ROUGE POUR INDICUER L'ÉTAT DE MARCHÉ.

TELS QUE SIEMENS, SÉRIE SMF

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : Eaton, SIEMENS, SQUARE-D

INTERRUPTEUR DE SÉCURITÉ (SECTIONNEURS)

LES INTERRUPTEURS DE SÉCURITÉ, AVEC OU SANS FUSIBLE, DOIVENT ÊTRE DE CLASSE ROBUSTE DU TYPE À ENCLÈCHEMENT ET DÉCLENCHÉMENT RAPIDE ET À LAMES VISIBLES EN POSITION HORS (DÉCLENCHÉES) LORSQUE LA PORTE EST OUVERTE. LA PORTE ET LE MÉCANISME DOIVENT ÊTRE VERROUILLABLES. UNE INDICATION DES POSITIONS ("OUVERT" ET "FERMÉ") DOIT APPARAÎTRE SUR LE COUVERCLE DU COFFRET. UN BLOC DE NEUTRE DOIT ÊTRE PRÉSENT LORSQU'UN CONDUCTEUR NEUTRE EST UTILISÉ DANS LE CIRCUIT (COMPLÈT AVEC CONTACT AUXILIAIRE). LES INTERRUPTEURS INSTALLÉS À L'EXTÉRIEUR DOIVENT ÊTRE NEMA 3R.

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : CUTLER-HAMMER, SIEMENS, SQUARE-D.

FUSIBLES

POUR LA PROTECTION DE LA FORCE MOTRICE ET CHARGES DE CHAUFFAGE, LES FUSIBLES DOIVENT ÊTRE DE TYPE "HRC", FORME 1, CLASSE "J", D'UNE CAPACITÉ D'INTERRUPTION DE 200 000 AMPÈRES, TEL QUE FABRIQUÉ PAR **FERRAZ SHAWMUT-MERSEN**.

LES FUSIBLES POUR LES MOTEURS ET LES TRANSFORMATEURS DOIVENT ÊTRE À ACTION TEMPORISÉE.

DISJONCTEURS / SUPPORTS

TOUTS LES DISJONCTEURS DOIVENT ÊTRE VISSÉS ET COMPORTER DES MANETTES DE COMMANDE À TROIS (3) POSITIONS: "EN CIRCUIT", "HORS CIRCUIT" ET "DÉCLENCHÉ". LES DISJONCTEURS 2 PÔLES ET 3 PÔLES DOIVENT ÊTRE À DÉCLENCHÉMENT COMMUN, MOULÉS D'UNE SEULE PIÈCE.

INCLURE LES SUPPORTS DE MONTAGE.

MANUFACTURIERS ACCEPTÉS : CUTLER-HAMMER, SIEMENS, SQUARE-D.

MISE À LA TERRE

FOURNIR ET INSTALLER TOUTS LES CÂBLES, LES RACCORDS, ETC. REQUIS POUR UNE MISE À LA TERRE EFFICACE DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES.

UN CONDUCTEUR EN CUIVRE ISOLÉ DE COULEUR VERTE ET DE CALIBRE ADÉQUAT TEL QUE PRÉSCRIT PAR LA NORME CSA C22.10 DOIT ÊTRE INSTALLÉ À L'INTÉRIEUR DES CONDUITS FLEXIBLES ET DES CONDUITS NON MÉTALLIQUES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE.

UN RACCORD PAR VIS DE SERRAGE OU À COMPRESSION DOIT ÊTRE UTILISÉ POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA MISE À LA TERRE DES CONDUITS MÉTALLIQUES DE TYPE EMT ENTRE LES APPARELS.

ATTACHES ET SUPPORTS

ATTACHES ET SUPPORTS D'ÉQUIPEMENTS

ASSUJETTR L'ÉQUIPEMENT AUX SURFACES CREUSÉES OU PLEINES EN MAÇONNERIE, EN TUILLE ET EN PLÂTRE, À L'AIDE D'ANCRAGES EN PLOMB OU DOUILLES EN NYLON.

ASSUJETTR L'ÉQUIPEMENT AUX SURFACES EN BÉTON COULÉ, À L'AIDE D'ANCRAGES EXPANSIBLES À ENCASTRER.

SUPPORTS PROFILÉS EN "U"

BARRES DE SUPPORTS, PROFILÉES EN "U", DE 1 5/8 PO. X 1 5/8 PO. (41,28 MM X 41,28 MM) DE CALIBRE 12.

ÉQUIPEMENT DE FIXATION POUR CONDUITS OU CÂBLES, CONSTITUÉ D'AGRAFES DE BOULONS À RESSORT ET DE SERRÉ-CÂBLES CONÇUS COMME ACCESSOIRES AUX BARRES DE SUPPORT DES PROFILÉS EN "U".

ATTACHES ET SUPPORTS POUR CONDUITS ET CÂBLES

FIXATION POUR ASSUJETTR LES CÂBLES OU CONDUITS APPARENTS À LA CHARPENTE OU AUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE.

BRIDES À UN TROU EN ACIER POUR FIXER EN SURFACE LES CONDUITS OU CÂBLES DE 2 PO. (50 MM) DE DIAMÈTRE OU MOINS, BRIDES À DEUX TROUS EN ACIER POUR FIXER LES CONDUITS ET CÂBLES DE PLUS DE 2 PO. (50 MM) DE DIAMÈTRE.

NE PAS UTILISER DE FIL DE LIGATURE NI DE FEUILLARD PERFORÉ POUR SUPPORTER OU FIXER LES CANALISATIONS, CONDUITS OU LES CÂBLES.

ASSURER UN SUPPORT CONVENABLE POUR LES CANALISATIONS ET LES CÂBLES POSÉS VERTICALEMENT JUSQU'À L'ÉQUIPEMENT LORSQU'IL N'Y A AUCUN SOUTIEN MURAL.

NE PAS UTILISER LES SUPPORTS NI L'ÉQUIPEMENT INSTALLÉ POUR D'AUTRES CORPS DE MÉTIER, COMME SUPPORT DE CONDUITS OU DE CÂBLES.

PROTECTION PARASISMIQUE DES ÉLÉMENTS ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

GÉNÉRALITÉS

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION PARASISMIQUE DOIVENT PRÉVENIR LES DÉPLACEMENTS AINSI QUE LES DOMMAGES DUS AUX MOUVEMENTS HORIZONTAUX, VERTICAUX ET À TOUT RENVERSEMENT.

LES DISPOSITIFS NE DOIVENT EN AUCUN CAS NUIRE AU FONCTIONNEMENT NORMAL DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES. DE PLUS, ILS DOIVENT AGIR EN SOUPLESSE ET DANS TOUTES LES DIRECTIONS SANS TOUTEFOIS NUIRE AUX ÉLÉMENTS INSONORES ET ANTI-VIBRATOIRES.

ABRÉVIATIONS

CCQ : CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC.

DPP : DISPOSITIFS DE PROTECTION PARASISMIQUE.

ÉARS : ÉVALUATION DU RISQUE SISMIQUE (PAR CALCULS DES CHARGES SISMIQUES, SELON LES EXIGENCES DE LA PARTIE 4 DU CCQ) ET ATTENUATION DU RISQUE SISMIQUE (PAR CONCEPTION D'UN SPP ADÉQUAT QUI RESPECTE LES CALCULS RÉALISÉS).

SÉMB : SYSTÈME ÉLECTROMÉCANIQUE DU BÂTIMENT, INCLUANT, SANS S'Y LIMITER L'ÉCLAIRAGE ET LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE

SPP : SYSTÈME DE PROTECTION PARASISMIQUE.

RÉALISATION

LE SOUS-TRAITANT DU SÉMB DOIT PRÉVOIR LE COÛT DE CONCEPTION DU SPP CONFORME AU CCQ, PAR UN INGÉNIEUR SPÉCIALISÉ EN CONCEPTION DE SPP DES SÉMB, MEMBRE DE L'OCIQ, AINSI QUE LE MATÉRIEL ET LA MAIN-D'ŒUVRE POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES DPP SPÉCIFIÉS PAR CET INGÉNIEUR.

À LA FIN DES TRAVAUX, CET INGÉNIEUR DEVA VÉRIFIER L'INSTALLATION DU SPP ET FOURNIR UN RAPPORT D'ÉARS QUI INCLUT LES CALCULS DE CHARGES SISMIQUES ET LES MOYENS DE LES CONTRER, ET UNE ATTESTATION QUE LE SPP, TEL QUE VÉRIFIÉ, EST CONFORME À SES EXIGENCES ET AUX EXIGENCES DU CCQ.

MESURES DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALES

DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE PRODUIT PÉTROLIER

L'ENTREPRENEUR INFORME IMMÉDIATEMENT LE SURVEILLANT DE CHANTIER ET LES AUTORITÉS DU PARC DE TOUT ACCIDENT POUVANT PERTURBER L'ENVIRONNEMENT.

NUMÉROS EN CAS D'URGENCE :

SURVEILLANT DE CHANTIER : 819-247-3771
PARC NATIONAL DE LA MAURICIE: 819 536-2638.

COMME IL EST STIPULÉ À L'ARTICLE 10.4.2 DU CCQG (À VÉRIFIER EN FONCTION DU CCQG EN VIGUEUR), L'ENTREPRENEUR DISPOSE EN PERMANENCE SUR LE CHANTIER D'UNE OU DE PLUSIEURS TROUSSES D'URGENCE DE RÉCUPÉRATION DE PRODUIT PÉTROLIER POUR CHACUN DES SITES DE TRAVAIL. LES TROUSSES DOIVENT COMPRENDRE SUFFISAMMENT DE ROULEAU ABSORBANT, LITÈRES ABSORBANTES ET RÉCIPIENTS POUR PERMETTRE DE CONFINER LES PRODUITS PÉTROLIERS À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE LA MACHINERIE EN CAUSE, EN AMÉNAGEANT UNE ESTACADE FLOTTANTE.

LES TROUSSES DOIVENT ÊTRE DISPONIBLES À PROXIMITÉ DE LA MACHINERIE, ET DOIVENT ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLES EN TOUT TEMPS POUR UNE INTERVENTION RAPIDE. TOUT DÉVERSEMENT SUR LE CHANTIER DOIT ÊTRE DÉCLARÉ. LE SOL CONTAMINÉ DOIT ÊTRE QUANTIFIÉ ET RÉCUPÉRÉ. LA PREUVE DE SON TRANSPORT DANS UN SITE AUTORISÉ DOIT ÊTRE REMISE AU SURVEILLANT.

TOUT RÉSERVOIR, CONTENANT D'ESSENCE OU D'HUILE ET TOUT ENGIN STATIONNAIRE (POMPE, GÉNÉRATRICE, ETC.) FONCTIONNANT À L'ESSENCE OU AU DIESEL, ET SITUÉ À MOINS DE SOIXANTE (60) MÈTRES DU MILIEU HYDRIQUE, DOIT ÊTRE INSTALLÉ DANS UN BMC RÉCUPÉRATEUR DES FUITES DONT LA CAPACITÉ ÉQUIVAUT À 150% DU VOLUME DU RÉSERVOIR.

ENTRETIEN ET CIRCULATION DE LA MACHINERIE

ENTRETIEN DE LA MACHINERIE

L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA MACHINERIE, L'OUTILLAGE ET LES ÉQUIPEMENTS QUI SERONT UTILISÉS À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, SONT SÉCURITAIRES, PROPRES ET EN BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT AFIN DE PRÉVENIR LES FUITES D'HYDROCARBURE OU AUTRE LUBRIFIANT. LE REPRÉSENTANT DE PARCS CANADA SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER L'ACCÈS OU D'EXPULSER DU CHANTIER LA MACHINERIE, L'OUTILLAGE ET L'ÉQUIPEMENT QUI NE RÉPONDENT PAS À CES EXIGENCES. LES ÉQUIPEMENTS VISIBLEMENT MAL ENTRETENUS ET PRÉSENTANT DES ÉVIDENCES DE FUITES OU DES RISQUES DE FUITES SERONT RETOURNÉS DU CHANTIER AUX FRANS DE L'ENTREPRENEUR OU DU PROPRIÉTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT, ET CE, SANS FRANS POUR LE CLIENT.

L'ENTRETIEN ET LE NETTOYAGE DE LA MACHINERIE AINSI QUE SON RAVITAILLEMENT EN CARBURANT ET EN LUBRIFIANT DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS À UNE DISTANCE D'AU MOINS SOIXANTE (60) MÈTRES D'UN MILIEU HYDRIQUE. CETTE DISTANCE REMPLACÉ CELLE DE QUINZE (15) MÈTRES STIPULÉE À L'ARTICLE 10.4.3.1 DU CCQG (À VÉRIFIER EN FONCTION DU CCQG EN VIGUEUR). POUR LES FINS D'INTERPRÉTATION DES EXIGENCES DU PRÉSENT DOCUMENT, LES MILIEUX HYDRIQUES (HUMIDES) SONT ÉGALEMENT CONSIDÉRÉS COMME DES COURS D'EAU.

CIRCULATION SUR LE CHANTIER

L'ENTREPRENEUR ÉVITE D'UTILISER DE LA MACHINERIE LOURDE DANS LES ZONES SENSIBLES À L'ÉROSION DE SURFACE ET AU GLISSEMENT DE TERRAIN. À CET EFFET, IL PORTE UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX RIVES DES COURS D'EAU, MILIEUX HYDRIQUES ET LACS. IL EST INTERDIT DE CIRCULER AVEC DE LA MACHINERIE LOURDE DANS LE LITTORAL DES COURS D'EAU, LACS ET MILIEUX HUMIDES. LE SOIR ET LA FIN DE SEMAINE, REMISER LA MACHINERIE LOURDE À PLUS DE VINGT (60) MÈTRES DU COURS D'EAU.

CIRCULATION HORS EMPRISE

POUR TOUTE SORTIE D'EMPRISE, (CHEMIN D'ACCÈS TEMPORAIRE, AIRE DE REBUT, AIRE DE MANUTENTION TEMPORAIRE), L'ENTREPRENEUR DOIT AINSER ET OBTENIR L'AUTORISATION DU SURVEILLANT AVANT D'UTILISER UN SITE. L'APPROBATION DU SURVEILLANT DE CHANTIER NE DÉGAGE PAS L'ENTREPRENEUR DE SES RESPONSABILITÉS LÉGALES, TEL QUE STIPULÉ AUX ARTICLES 6.5 ET 6.9 DU CCQG (À VÉRIFIER EN FONCTION DU CCQG EN VIGUEUR).

ÉLIMINATION DE REBUT

À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC, LE DÉVERSEMENT DE REBUT OU DE DÉCHET PROVENANT DU CHANTIER EST INTERDIT À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PARC. DE PLUS, LES DÉCHÈTS DOIVENT ÊTRE ÉVACUÉS DANS UN SITE RECONNU.

EXCAVATION

L'ENTREPRENEUR DEVA ENLEVER LA COUCHE SUPÉRIEURE DU SOL ET L'ENTREPOSER POUR RÉUTILISATION. L'INTRODUCTION DE NOUVELLE TERRE VÉGÉTALE DE L'EXTÉRIEUR DU PARC N'EST PAS PERMIS DE MÊME QUE L'ENSEMENCEMENT OU LE GAZONNEMENT. LE SITE D'ENTREPOSAGE SERA SITUÉ À PROXIMITÉ DU CHANTIER (À DÉTERMINER SUR PLACE). L'ENTREPRENEUR DEVA COUVRIR, AVEC UNE TOILE DE PROTECTION, LA ZONE D'ENTREPOSAGE AVANT D'EFFECTUER L'ENTREPOSAGE DU MATÉRIEL ET INSTALLER DES BARRIÈRES DE SÉDIMENTS AFIN D'ÉVITER QUE LE MATÉRIEL NE SE RETROUVE DANS L'ENVIRONNEMENT. ADEVANT LE CAS OÙ IL Y AURAIT UN SURPLUS DE TERRE VÉGÉTALE, L'ENTREPRENEUR DEVA PRÉVOIR DE TRANSPORT DU MATÉRIEL JUSQU'AU CENTRE OPÉRATIONNEL SITUÉ AU 50, CHEMIN DU LAC-GOULET À ST-MATHIEU-DU-PARC. TOUT AUTRE MATÉRIEL DE DÉBLAI DEVA ÊTRE ÉVACUÉ HORS DU PARC AU FRANS DE L'ENTREPRENEUR.

FIN

Parcs Canada
Parcs Canada

Canada

AGENCE PARCS CANADA
UNITÉ DE GESTION DE LA MAURICIE
ET DE L'OUEST DU QUÉBEC
702, 5ÈME RUE DE LA POINTE
SHAWINIGAN, (QUÉBEC)
G9N 1E9

ARCHITECTE:

RÉGIS CÔTÉ
ET ASSOCIÉS

125, rue des Forges, bureau 450
Trois-Rivières (Québec) Canada
G9A 2G7
T: 819.697.2125
F: 819.697.1926
REGISCOTE.COM

INGÉNIEUR MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE DU BÂTIMENT:

ENERCO

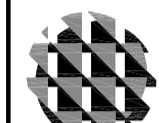
Groupe-conseil
ENERCOG.COM

TROIS-RIVIÈRES
2218, RUE LOISEL-LYTON
819-519-2090

DRUMMONVILLE

QUÉBEC

INGÉNIEUR STRUCTURE:



SMI

LES CONSULTANTS
S.M. INC.

3300, boulevard Gervais, Angers, Trois-Rivières (Québec) G8A 4H3
Tél. : 819.375.4401 / Téléc. : 819.372.6294
groupesmi.com

POUR SOUMISSION
9 MAI 2018
NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

0	POUR SOUMISSION	18-05-09
révisions		date
revisions		

	A no. du détail detail no. B no.de la feuille-00 détail exigé sheet no. - where detail required C no. de la feuille-00 détaillé sheet no. - where detailed
--	---

Projet	PARCS CANADA	Project
	702, 5e RUE DE LA POINTE, SHAWINIGAN, QC, G9N 1E9	

PARCS NATIONAL DE LA MAURICIE
MISE À NIV. DES BÂT. DE SERVICES
LAC-ÉDOUARD, DÉPANNEUR ET
LOCATION D'EMBARCATIONS

Dessin	ÉLECTRICITÉ	Drawing
	DEVIS PARTIE 2	

Conçu par	Designed by
P. GRAND MAISON, ing.	2018-02-16
	Date

Dessiné par	Drawn by
STÉPHANIE DESTREMPES	2018-02-16
	Date

Approuvé par	Approved by
P. GRAND MAISON, ing.	2018-02-16
	Date

Soumission	Gestionnaire de projet TPSGC
Tender	PWGSC Project Manager
No de projet	Project number
P25568 / 27193	
P25568 / 38788	1666
TPSGC	PWGSC Client
	Client
Nom du fichier	File name
1666E02	
	No de classement

No de plan ou dessin	File name	No feuille	Sheet no
1666E02			E04